



*CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE
GRAND AVIGNON*

CONTRAT CADRE

grand
avignon

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON

CONTRAT CADRE

Préambule

1. Objectifs généraux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale
2. Les territoires d'intervention
3. Diagnostic du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
 - Avignon
 - Le Pontet
 - Diagnostic des territoires prioritaires
4. Organisation, rôle et objectifs
 - o Les champs d'interventions
 - o Objectifs stratégique et opérationnels
 - o L'évaluation
 - o Le cadre institutionnel au niveau national
 - o Le cadre institutionnel local au niveau local

PREAMBULE

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON : LA VOLONTE DE CONSTRUIRE UN VERITABLE TERRITOIRE DE SOLIDARITE

Initialement constituée sous la forme de communauté de communes depuis 1995, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a vu le jour le 1er janvier 2001.

Son périmètre s'est progressivement élargi pour regrouper aujourd'hui plus de 170 000 habitants répartis sur 12 communes. Simultanément, le champ de ses compétences s'est étendu et l'institution s'est organisée pour gérer le quotidien de ses habitants tandis que plusieurs démarches de projet ont été initiées.

Ainsi, de par la montée en charge régulière de ses compétences depuis sa création, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon occupe aujourd'hui une place de plus en plus grande dans la vie quotidienne de ses habitants : le développement économique, les transports, la politique en matière d'emploi et d'insertion ou encore la gestion des déchets ménagers, qui étaient autrefois de la compétence des communes, sont désormais du ressort exclusif de l'Agglomération.

La démarche engagée par les élus du Grand Avignon vers la réalisation d'un véritable projet d'agglomération pour les 15 prochaines années marque une nouvelle étape décisive dans ce mouvement. Il s'agit là, une fois encore, dans cette capacité à envisager l'avenir à l'horizon 2020 pour construire le cadre de vie des générations futures, d'une preuve que la maturité de cette jeune structure intercommunale s'affirme.

L'objectif de ce projet est d'organiser le développement de l'agglomération en valorisant au mieux ses atouts et d'anticiper les grands défis que devra forcément relever ce territoire pour demeurer attractif et conserver son exceptionnelle qualité de vie. Les orientations stratégiques proposées obéissent toutes à une exigence principale : répondre aux attentes légitimes des habitants du Grand Avignon en matière de prospérité économique et de bien-être.

Les élus du Grand Avignon souhaitent de créer les conditions d'un développement équilibré et partagé par tous dans un véritable territoire de solidarité et d'actions qui permet de traiter les difficultés individuelles ou collectives dans un souci de cohérence.

Pour que les territoires identifiés comme prioritaire par la DIV sur les deux communes d'Avignon et du Pontet s'inscrivent pleinement dans cette politique de solidarité, le Conseil Communautaire du Grand Avignon votait, le 22 décembre 2006, à l'unanimité l'élargissement de sa compétence « Politique de la ville » au Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Cette décision volontariste démontre l'importance des valeurs de solidarité et de partage sur lesquelles veut s'appuyer ce « Projet de territoire » qui « *ne pourra se réaliser qu'avec le plein accord et l'implication totale de tous ses habitants sans exclusion ni subjectivité* » comme le précisait la Présidente Mme Marie-Josée ROIG.

L'objectif étant de prendre en compte les problématiques de la population en difficulté sur le territoire de l'agglomération avec une prise en charge particulière de la jeunesse, au regard plus particulièrement des thématiques prioritaires telles que définies au chapitre 7.

De plus, le contrat prend en compte de manière transversale et dans chacune des thématiques prioritaires des objectifs en faveur de la citoyenneté et de l'intégration, de l'égalité des chances, de la lutte contre les discriminations, de l'accès à la culture et de la promotion de la famille.

La pertinence du choix de la Communauté d'Agglomération comme structure porteuse du Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'affirme notamment à travers les volontés clairement exprimées des partenaires institutionnels, Région PACA (Délibération 06242 du 10 novembre 2006), du Département de Vaucluse et des divers intervenants qui ont choisi de privilégier la construction d'un territoire de solidarité intercommunal (CAF, MSA).

Au delà des périmètres d'actions ciblées du C.U.C.S. qui pour l'instant ne concernent que deux villes (Avignon et Le Pontet), le pilotage intercommunal permettra à l'ensemble des 12 communes du Grand Avignon de bénéficier des conseils compétents en matière de politique de la ville et en terme d'aide à l'activation des dispositifs d'accompagnement de droit commun susceptibles d'intervenir sur des projets communaux ou associatifs.

1. OBJECTIFS GENERAUX DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) succède au Contrat de Ville comme dispositif central de la Politique de la Ville, arrivé à échéance au 31 décembre 2006. Son principal enjeu est de réduire les inégalités sociales et urbaines en favorisant l'intégration des quartiers dans un processus de développement. Dans cette perspective, le C.U.C.S. a pour vocation de valoriser et renforcer les acquis des contractualisations précédentes, mais aussi de les adapter, renouveler et améliorer aux évolutions sociales et urbaines, et ce par une mobilisation plus importante des politiques publiques de droit commun, des compétences et dispositifs réglementaires des services et administrations publics, au service d'un projet territorial.

Le cadre général et les orientations des C.U.C.S. ont été définis par le comité interministériel des villes et du développement urbain (CIV) du 9 mars 2006, sur la base de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Ils sont d'une durée de trois ans, reconductibles (2007-2012).

Le C.U.C.S. permettra de soutenir les territoires prioritaires et les publics les plus en difficulté par des interventions spécifiques et une plus forte articulation entre une politique à l'échelle des quartiers et les politiques menées à l'échelle des villes et de l'agglomération (emploi, habitat...). Il comporte trois volets :

- un projet urbain de cohésion sociale, visant la meilleure intégration des quartiers prioritaires dans le contexte urbain et l'égalité des chances de ses habitants (contrat cadre),
- un programme d'actions pluriannuel déclinant ce projet sur des champs et des quartiers prioritaires, avec des objectifs précis, lisibles et directement évaluables et précisant les engagements de chacun des partenaires, tant dans le cadre de leurs politiques de droit commun que des moyens spécifiques dédiés à ces quartiers. Cette programmation pluriannuelle peut être complétée par des actions et projets ponctuels. Elle sera validée par le comité de pilotage du C.U.C.S.,
- des modalités de mise en oeuvre, d'évaluation, de suivi et d'adaptation du projet urbain de cohésion sociale et des programmes d'action.

La cohérence entre les différentes actions mises en oeuvre dans les territoires ciblés est recherchée par la conjugaison des moyens mis en place spécifiquement par le présent contrat et ceux d'autres dispositifs partenariaux. Ainsi, le C.U.C.S. s'appuie en matière de prévention sur le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le Contrat Opérationnel de Prévention et de Sécurité (COPS), en matière des publics jeunes sur le Contrat Enfance et Jeunesse, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), le Programme de Réussite Educative (PRE) et le programme Ville Vie Vacances (VVV), en matière de l'insertion sur le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)...

Il s'agit d'y apporter une « valeur ajoutée » en innovant des actions spécifiques et en renforçant la concertation des différentes politiques publiques afin de revaloriser les quartiers où se concentrent les pauvretés. Dans cette perspective, le C.U.C.S. s'appuie sur les pratiques de démocratie locale et de la participation des habitants dans le développement social, élément indispensable dans l'ensemble des domaines d'intervention qui nécessite une animation et une impulsion partagée.

2. LES TERRITOIRES D'INTERVENTION

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est élaboré au bénéfice des territoires qui concentrent un ensemble de difficultés notamment économiques et sociales, avec comme finalité la volonté de résoudre les phénomènes structurels de ségrégation sociale et urbaine. Or, la notion de territoire dans la mise en œuvre des politiques publiques peut traduire des réalités fort distinctes s'il s'agit d'une approche administrative, associative ou résidentielle. Chaque logique d'intervention avec son organisation technique et institutionnelle a sa propre pertinence. Mais les discours des institutions, des associations, des travailleurs sociaux et le souhait réel des populations ne sont pas homogènes au sein d'un seul territoire.

Avant de définir une approche territoriale de l'action publique il est donc indispensable de comprendre le territoire dans sa totalité :

- en tant que lieu d'identification pour les habitants avec des différences significatives selon l'âge, catégories socioprofessionnelles ou encore l'origine,
- en tant que lieu d'observation : la demande sociale ou individuelle s'exprimant différemment selon les lieux, l'analyse des dysfonctionnements et des problèmes ne peut se faire qu'au travers de l'observation de ces périmètres. ,
- en tant que lieu de discrimination positive : les territoires qui cumulent des handicaps nécessitent pendant une durée déterminée un renforcement des interventions spécifiques (domaine de l'habitat, interventions en faveur des 16 – 25 ans) afin de diminuer les écarts par rapport au reste de la ville,
- en tant que lieu d'action : les territoires doivent se redéfinir par des objectifs recherchés et des réponses à apporter à l'échelle de la cage d'escalier, de la cité, du quartier, de la ville ou de l'agglomération. La réponse locale doit s'inscrire à la réponse globale qu'elle inspire et qui doit se décliner intelligemment au niveau local.

Pour éviter que l'action du Contrat Urbain de Cohésion Sociale mise en œuvre sous l'angle territorial ne se disperse, une géographie prioritaire avec différentes échelles d'interventions a été définie.

Les périmètres prioritaires

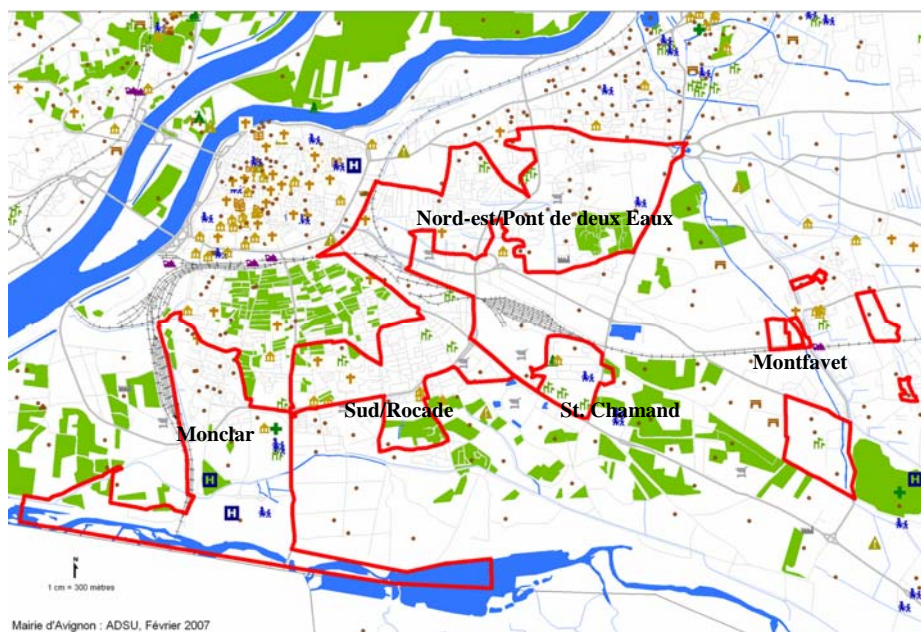
Sur le territoire de la commune d'Avignon ont été classés en en catégorie 1¹:

- Zone de Redynamisation Urbaine Sensible (ZRU) Croix des Oiseaux, Barbière, St Chamand
- ZRU Monclar
- Zone Urbaine Sensible (ZUS) Quartiers EST : Saint Jean, Reine Jeanne, Grange d'Orel Monclar(1)

¹ Selon la définition de la circulaire du 15 septembre 2006, les quartiers en catégorie 1 (très prioritaires) « présentent des difficultés importantes » en matière de revenus (médiane par rapport à l'unité urbaine), d'indice PRV, l'indice de risque et du taux de décrochage inférieur à 0,5.

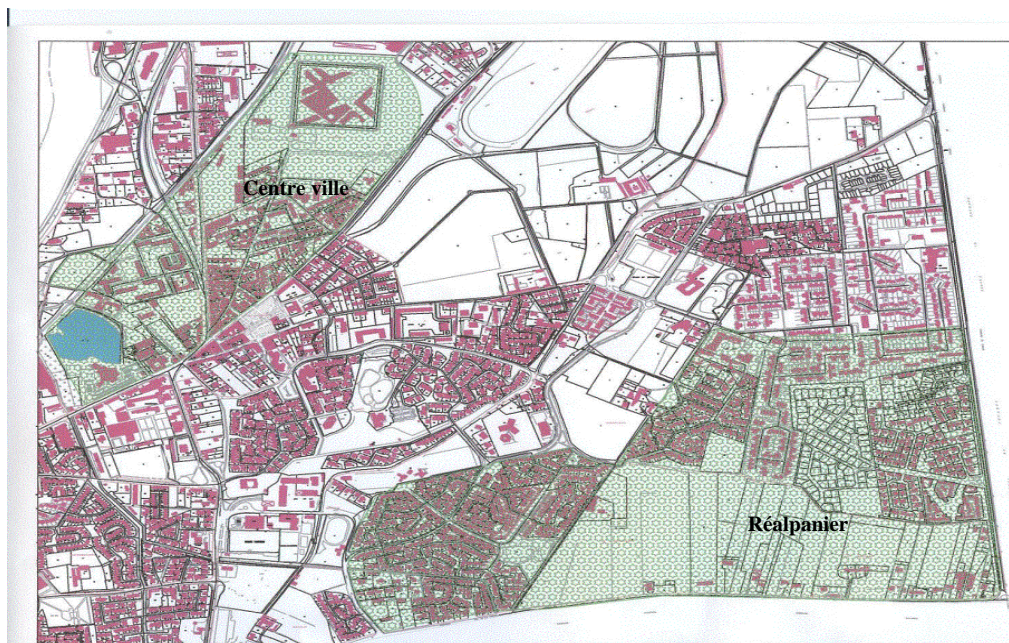
et en catégorie 3² :

- Saint Gabriel/ Croix de Noves incluant des cités HLM de Montfavet,
- Pont des 2 Eaux



Sur le territoire de la commune du Pontet ont été classée :

- le centre ville avec la cité Joffre en catégorie 2³
- Réalpanier dont le quartier St Louis en catégorie 3 ,



² Cette catégorie concerne des quartiers « fragilisés dans une optique de prévention ou des quartiers en cours d'amélioration ».

³ Ces quartiers comportent des difficultés sociales et économiques sérieuses, mais moindres que dans la catégorie 1.

Cependant, aucun de ces territoires n'est susceptible de répondre seul à la diversité des champs de la politique de la ville, à la complexité des questions à traiter, à la complémentarité nécessaire entre les politiques d'habitat, d'insertion économique, de réussite des jeunes, de prévention de la délinquance, de mixité sociale. Par conséquent, il y a une taille critique pour chaque projet.

En tenant compte des limites de l'approche territoriale et des spécificités d'Avignon et du Pontet avec les identités fortes des quartiers, les partenaires poursuivent dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale une stratégie d'intervention portant à la fois sur le territoire et la population. Si l'approche territoriale reste pertinente pour mobiliser l'ensemble des partenaires sur un projet de développement, l'approche populationnelle permet de flécher des moyens vers les publics les plus en difficulté pour plus d'égalité des chances (formation / insertion, santé, équipes de réussite éducative...), ou pour intervenir plus directement en faveur de l'égalité des chances (discrimination sexuelles, raciales...).

Le croisement population/territoire permet de renforcer l'efficacité des interventions, pensées et construites aux différentes échelles du territoire dont la définition est à relier aux objectifs prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à son organisation, et sa méthode d'intervention.

Si les territoires prioritaires où se concentrent les problèmes correspondent aux ensembles HLM de la troisième couronne avignonnaise, il est souhaitable de ne se contenter d'un zonage précis et de travailler en articulation de différentes échelles car les principaux objets ne concernent pas seulement les habitants des quartiers en ZUS mais la quasi totalité de ceux qui résident dans les périmètres plus larges. Le schéma d'intervention se décline comme suit :

Echelle d'intervention	Pertinence	Acteurs	Procédures/Instances
Les îlots et cités HLM (p.ex. Montmajour, Les Olivades, Grange d'Orel, Joffre...)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Champs d'observation des dysfonctionnements sociaux, ➤ Échelle d'identification des habitants, de solidarité ➤ Lieux d'accueil, d'animation et de participation des habitants ➤ Actions sur le logement, la cage d'escalier, l'environnement immédiat. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les centres sociaux et maison pour tous constituent le pivot de l'accueil et de l'animation et de la coordination des initiatives locales. ➤ Les associations de proximité organisent l'émergence des initiatives locales. ➤ Les services publics, assistantes sociales, écoles, gardiens d'immeubles, éducateurs spécialisés, services municipaux, contribuent aux réponses de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet social des centres sociaux (CAF) et conventions ville associations. ➤ Projet de résidence des organismes HLM. ➤ Gestion urbaine de proximité ➤ Action d'aménagement des pieds des tours et de l'habitat

Echelle d'intervention	Pertinence	Acteurs	Procédures/Instances
Les grands quartiers (p. ex. Ouest, Nord-Est...)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition d'un projet de développement local, d'un schéma d'aménagement urbain et social global. ➤ Échelle de coordination des intervenants publics et associatifs. ➤ Élaboration et suivi des programmations annuelles du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, organisation de projets transversaux : éducation, prévention, gestion urbaine.... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mairies de quartier, Centres médico-sociaux du Conseil Général, Point de services publics (St. Chamand), Collèges ➤ Mission Locale Jeunes, centres sociaux et MPT. ➤ Associations ➤ Chefs de projets quartier DSU 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil de quartier, Groupes territoriaux du CLSPD ➤ Comités techniques et de pilotage ANRU ➤ Comités techniques quartier (à instaurer) ➤ Zone d'éducation prioritaire. ➤ Equipe pluridisciplinaire de réussite éducative ➤ Comité techniques Atelier Santé Ville ➤ Schémas Enfance Jeunesse
Les villes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectifs généraux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. ➤ Elaboration et suivi des projets favorisant la mobilité des habitants, leur participation, la mixité sociale ➤ Schéma global favorisant l'équilibre entre le centre et les différents quartiers ➤ Contractualisations Ville/partenaiss ➤ PLU 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ville, État, Région, Département, CAF, ➤ CDC, bailleurs sociaux, ➤ CCI ➤ Mission Locale, CCAS, ➤ CVL ➤ Associations (insertion, culture...) ➤ Clubs sportifs ➤ ADSU 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat Urbain de Cohésion Sociale ➤ Conseil Local de Sécurité et de Prévention à la Délinquance ➤ Contrat Enfance Jeunesse ➤ Conférence communale du logement. ➤ Plan avignonnais de l'habitat (PLH communal). ➤ CLAS ➤ Programme de Réussite Educative
L'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PLH intercommunal ➤ PDU ➤ ANRU ➤ PLIE 	Grand Avignon, Ville, État, Région, Département, CAF CDC, bailleurs sociaux, Mission Locale, Association du PLIE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comité de pilotage ANRU ➤ PLIE ➤ Maison de l'emploi

3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'inscrit et s'applique dans le contexte social, économique et démographique de l'agglomération avignonnaise, soumise aux importants changements ces dernières années. L'analyse des ressources statistiques permet de dégager les grandes tendances du développement depuis 1990, notamment dans les deux communes concernées par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Avignon et Le Pontet

AVIGNON

Située au confluent du Rhône et de la Durance, siège de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon et chef-lieu du Département de Vaucluse, Avignon présente une image contrastée.

Poumon économique du département, classée Ville d'Art et d'Histoire, connue pour le pont St. Bénézet et le Palais des Papes, son centre ancien et ses remparts, Avignon est aussi une commune pauvre en terme de revenus moyens, de chômage, ou encore de minima sociaux.

Seuls 42 % des foyers avignonnais sont imposables, pour une moyenne nationale de l'ordre de 50 %. La ville dispose, en ce début de XXIème siècle, d'un important parc HLM de plus de 13000 logements sociaux, en très grande partie situé extra-muros, qui représente plus de 70% du logement social du bassin de vie. Ces quartiers en périphérie (Monclar, Sud/Rocade, Barbière, St. Chamand, Nord-Est, Pont des Deux Eaux, Montfavet) accueillent la grande majorité des 11200 allocataires soit 13% de la population avignonnaise ne disposant que de faibles revenus. Le taux de chômage y est, par endroit, trois fois supérieur à celui de la région PACA et de la France entière et les indicateurs des trois réseaux « Ambition Réussite » reflètent une situation préoccupante.

Dans ce contexte hétérogène, la physionomie générale de la ville a considérablement évolué ces dernières années :

- Une forte attractivité de la ville sur le bassin de vie

Les analyses de l'INSEE délimitent une aire d'influence de la ville sur 30 à 45 communes selon les services. L'extension du système urbain du bassin de vie d'Avignon (sur la base notamment du fort développement de l'habitat pavillonnaire) et le déplacement d'un certain nombre d'activités (industrie, commerce de gros puis grandes surfaces, transports...) de la ville-centre vers la périphérie, ont entraîné un élargissement régulier du territoire du "Grand Avignon" et la modification des comportements des habitants, notamment de leurs déplacements. Si Avignon est identifiée comme une capitale culturelle et économique, elle est aussi très attractive pour la population de son bassin de vie, de par ses équipements commerciaux, ses établissements de santé, ses lycées et facultés, ses théâtres et cinémas...

- Une population en légère hausse au niveau de la ville dans un bassin de vie en progression

La ville qui a connu un taux de croissance supérieur au niveau national entre 1962 et 1975, avec un pic de 93000 habitants en 1975. Depuis en légère baisse jusqu'à 1999, contrairement au bassin de vie⁴, la population est pour la première fois depuis 30 ans en augmentation ce qui se traduit par un gain, en moyenne, de 330 habitants par an depuis 1962. Près d'un quart de la population avignonnaise s'est renouvelé en ces quelques années. Sur une superficie de 65 km², la densité de la population est presque deux fois supérieure à celle de Nîmes ou d'Aix-en-Provence.

- Une évolution territoriale contrastée depuis 1990

Si les secteurs Intra-Muros et Sud ont perdu chacun plus de 5% de leur population entre 1990 et 1999, St-Chamand, Montfavet et l'Ouest sont restés proches de la moyenne alors que l'Est et le Nord ont enregistré une progression significative.

- Une commune jeune et féminine

Depuis 1990, la structure de la population a peu évolué : Avignon se distingue des moyennes régionales et départementales par une plus forte présence des 20-39 ans (1 avignonnais sur 4 a moins de 20 ans et 1 avignonnais sur 2 a moins de 40 ans), mais aussi par une sur représentation des plus de 60 ans.

On note que la population d'Avignon est plus âgée que celle des communes avoisinantes, cette caractéristique démographique a pour conséquence un accroissement du phénomène de périurbanisation : fixation de ménages avec enfants en périphérie. En revanche, l'ensemble du Vaucluse présente une proportion plus forte de plus de 60 ans.

Avec 53,6% de femmes, Avignon devient l'une des villes les plus féminines de Provence.

- Des ménages plus nombreux...

Paradoxalement, si Avignon connaît une perte minime de sa population entre 1975 et 1999, le nombre de ménages a augmenté de 4% de 1990 à 1999, ce qui n'est pas sans effet sur les besoins en logements. Les différences repérables entre Avignon, son agglomération et le département sont des indicateurs des processus de spécialisation résidentielle qui marquent le territoire.

- ...et plus petits

L'accroissement du nombre de personnes vivant seules est une réalité qui s'observe sur l'ensemble du territoire national. Cependant à Avignon, ce phénomène est beaucoup plus important. En effet, 41,2% des ménages sont constitués d'une seule personne contre 31% en France. A l'opposé, les ménages composés de plus de 6 personnes restent très nombreux dans la commune. Les données CAF de 2003 indiquent que 63% des familles monoparentales et 67% des familles nombreuses habitent un territoire en contrat de ville.

- Des évolutions démographiques contrastées entre le centre et les quartiers

Entre 1968 et 1999 le centre-ville a perdu plus de 7 000 habitants. Cependant, la population communale reste stable: ce sont notamment les secteurs du sud de la ville qui enregistrent une augmentation de leur population.

⁴ La population du bassin de vie augmente de près de 6% entre 1990 et 1999, soit Plus de 253000 habitants en 1999.

Les quartiers hébergeant les plus grandes proportions de moins de 20 ans et de personnes appartenant aux tranches d'âge actives (20-59 ans) sont ceux qui se sont développés lors des deux dernières décennies (axe Sud / Sud-Est: Pont des Deux Eaux, quartier Sud, Montfavet).

La composition sociale (CSP de la personne de référence du ménage), varie énormément entre les quartiers. Le centre ville, sa périphérie et, dans une moindre mesure Montfavet, accueillent proportionnellement le plus de Cadres et Professions intermédiaires. Il s'agit dans le centre plus de personnes seules et à Montfavet des familles avec enfants.

- Une ville créatrice d'emplois mais qui perd sa population active
 - Un pôle économique majeur

Avignon est le principal pôle d'emploi entre Nîmes à l'Ouest, Aix-Marseille au Sud et Valence-Lyon au Nord. La ville concentre près de 60% des emplois et 40% des entreprises du bassin de vie, soit 55 000 emplois en 1999 soit une croissance de 10% par rapport à 1990.

Avignon reste surtout une ville attractive pour les habitants des communes extérieures qui occupent 62,6% des 55 000 emplois en 1999. Cependant, trois quarts des actifs avignonnais travaillent majoritairement dans leur commune contre 6.800 qui exercent à l'extérieur de la ville. Ce chiffre est en hausse par rapport à 1990 traduisant ainsi une plus grande mobilité des avignonnais vers de nouveaux pôles d'emploi dits « secondaires » (Cavaillon, Châteaurenard...).

Si la zone d'emploi d'Avignon connaît une croissance d'emploi dynamique pour autant le territoire est confronté à une mutation de la structure de son économie qui traduit la montée en puissance du secteur des services au détriment de la filière traditionnelle agro-alimentaire. Cette évolution s'interprète sur le marché du travail par la présence de 13 000 demandeurs d'emploi (dont près de 9000 sur Avignon), une baisse des emplois ouvriers et une augmentation des emplois de service, un niveau de chômage important chez les jeunes et une précarité accrue de la population qui dépasse la moyenne nationale.

- Une baisse du nombre d'actifs depuis 1990

Dans la commune, entre 1990 et 1999, le nombre d'actifs a chuté de 73,3% soit 2576 personnes alors que dans le même temps le nombre de chômeurs (catégorie 1 selon l' INSEE) a augmenté de 1522. Selon les sources de l'ANPE (1999 et 2005) et le recensement INSEE 2006, cette tendance se confirmerait entre 1999 et 2006. En effet, alors que le taux de chômage était de 11,9% en 2000, il avoisinerait 13% en 2006 avec un taux de chômage parmi les 15-24 ans dépassant les 30%. Selon l'ANPE, il y aurait 8 899 demandeurs d'emploi en Avignon en septembre 2005.

- Une grande précarité parmi les jeunes

Le nombre de jeunes accueillis par la Mission Locale ne cesse d'augmenter depuis l'année 2000 (+ 22%) (3722 personnes reçues entre le 1^{er} janvier et le 12 septembre 2006 dont près de 60% issues des quartiers politique de la ville). Leur niveau de formation étant en baisse (4 sur 5 ont un niveau inférieur ou égal à V), 8% ont pu profiter du programme CIVIS.

- Une majorité d'employés et ouvriers

Alors qu'Avignon concentre les emplois tertiaires, sièges sociaux d'entreprises, hôpitaux, commerces, et administrations, paradoxalement les catégories sociales les plus représentées restent les emplois de catégories C ou D, les manœuvres, ouvriers spécialisés ou qualifiés :

46,5% des actifs ayant un emploi occupent l'une des deux catégories socioprofessionnelles alors que les cadres travaillant en ville résident en périphérie.

On constate également une distinction entre l'Intra-Muros qui représente autant d'employés que de cadres et les autres quartiers de la commune qui sont essentiellement composés d'employés et d'ouvriers.

- Le rééquilibrage des minima sociaux

Entre 2000 et 2005, le nombre d'allocataires (CAF) à bas revenus n'a cessé de décroître (-15,7%) avec une forte diminution dans les territoires en contrat de ville. A contrario, on assiste à une nette hausse du nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion sur la même période (+ 9,3%) ; sachant que 70,5% des personnes concernées habitent un territoire en contrat de ville (+ 2%). Ce phénomène traduit bien une augmentation et une concentration de la précarité dans certains quartiers de la ville.

- Une population pauvre dans une région riche

Avec 21% de sa population vivant en dessous du seuil de pauvreté, la ville d'Avignon atteint un record régional, alors que la moyenne nationale identique à celle du Vaucluse s'établit à 11,7%.

Les logements sociaux représentent 28% du parc des résidences principales, Avignon concentre près de 70% des logements sociaux du bassin de vie. Le nombre de chômeurs sur le territoire communal est en progression de 6,7% depuis 1990 alors que ce taux s'élève à 2,8% en Provence Alpes Cote d'Azur.

- Une précarité éducative relative parmi des catégories socioprofessionnelles défavorisées

Les établissements d'enseignement supérieur (lycées, université) sont presque exclusivement situés en centre ville, alors que la population scolaire d'environ 13000 élèves est composée d'une majorité d'enfants des zones urbaine sensibles : 67% des enfants scolarisés fréquentent des établissements en ZEP ou ZUS. Dans ces quartiers, le taux de scolarisation est faible en maternelle avec une moyenne de 75% en 2004. Le taux de redoublement parmi les élèves de CP en ZEP est de 11%, les retards scolaires en CE1 (26%), CM2 (45%) et en 6^{ème} (50%) sont importants.

Les tests d'évaluation affichent des taux faibles en Mathématiques et Français.

L'insuffisance de vocabulaire et un déficit culturel des enfants et des jeunes sont les principales causes et freins à la réussite éducative.

Compte tenu du nombre des enfants nouvellement arrivés en France (ENAF) dans les ZEP (environs 50 par an), la maîtrise insuffisante de la langue est le handicap premier, d'autant plus important que l'école est le seul lieu où ils pratiquent la langue française.

- Une segmentation urbaine : les quartiers d'habitat social inclus dans le tissu urbain mais mal intégrés à la ville

La ville s'est développée en cercles concentriques au sud de son centre historique. Ce développement s'est accompagné de coupures urbaines qui délimitent les différentes étapes de son développement : rempart du XIV^{ème} siècle, voie ferrée, rocade urbaine.

Cette différence entre le centre ancien et les quartiers populaires les plus récents de l'extramuros a produit une ville déséquilibrée ayant manqué pendant longtemps d'une approche territoriale globale et cohérente. Les interventions publiques au titre de la Politique de la ville, notamment en faveur de deux Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) et d'une Zone Urbaine Sensible (ZUS), n'ont pas non plus effacé les inégalités territoriales qui continuent à persister à Avignon.

Les quartiers d'habitat social, construits en périphérie dans les années 1960/1970, sont certes intégrés dans le tissu urbain du fait de l'extension de la ville vers le sud. Toutefois, malgré la faiblesse des distances entre le centre et la périphérie (3 km), d'une continuité urbaine, des liaisons fréquentes de transport public et des équipements sociaux en grands nombres dans le quartier, le constat d'une segmentation sociale et urbaine est « frappant ». Ce sont des quartiers que l'on contourne, que l'on évite, que l'on traverse mais où on ne s'arrête pas.

Cette différenciation sociale et urbaine est d'autant plus marquée que les habitants des quartiers s'identifient avant tout à leur quartier, (Monclar, Croix des Oiseaux, Saint-Chamand) mais ne s'inscrivent pas dans la ville. Ce sentiment d'appartenance et d'identification participe ainsi de l'idée d'enfermement voire d'isolement de ces quartiers.

- Une circulation de transit qui fragmente le territoire et sature le centre

Outre les flux de déplacements liés au travail, on estime qu'il y a environ 300.000 mouvements journaliers sur l'agglomération, dont 70 % se font en voiture.

Les flux de circulation de transit convergent au centre-ville sur les deux ponts franchissant le Rhône, créant des coupures urbaines. Ainsi, on dénombre 35 000 véhicules par jour le long des remparts, et 40 000 sur la rocade sud. Ces tronçons sont également empruntés par les principales lignes du réseau d'autobus sans mesures particulières de circulation en leur faveur.

Aujourd'hui, les transports en commun ne sont pas compétitifs par rapport à la voiture, même, si en général, l'offre est relativement importante sur la commune et la couverture géographique satisfaisante. La fréquentation sur le réseau est en augmentation (+ 12% entre 1999 et 2002), mais l'utilisation reste faible avec environ 50 voyages par habitants.

Même si l'absence de données permettant une connaissance fine de la demande et des usages actuels, il est à constater que les dessertes entre les quartiers ainsi qu'entre les quartiers dits sensibles et le centre ville ne favorisent pas et ne facilitent pas la mobilité des personnes, vers les équipements socioculturels de la ville, les équipements sportifs et de loisirs...

Les modes doux de transport se développent lentement. Notamment la politique vélo se heurte aux insuffisances techniques et de sécurité (120 km d'aménagement dont seulement 15 km sous forme de pistes cyclables).

- Une diminution constante de la délinquance de voie publique...

Entre 2004 et 2005, on constate une baisse de la criminalité de voie publique de 10% sur l'ensemble des secteurs d'Avignon. Alors que tous les secteurs d'Avignon ont connu une diminution de leurs statistiques, seul le secteur Ouest fait figure d'exception avec une augmentation de 3,43% de la délinquance de voie publique. Le secteur le plus criminogène reste cependant le centre-ville.

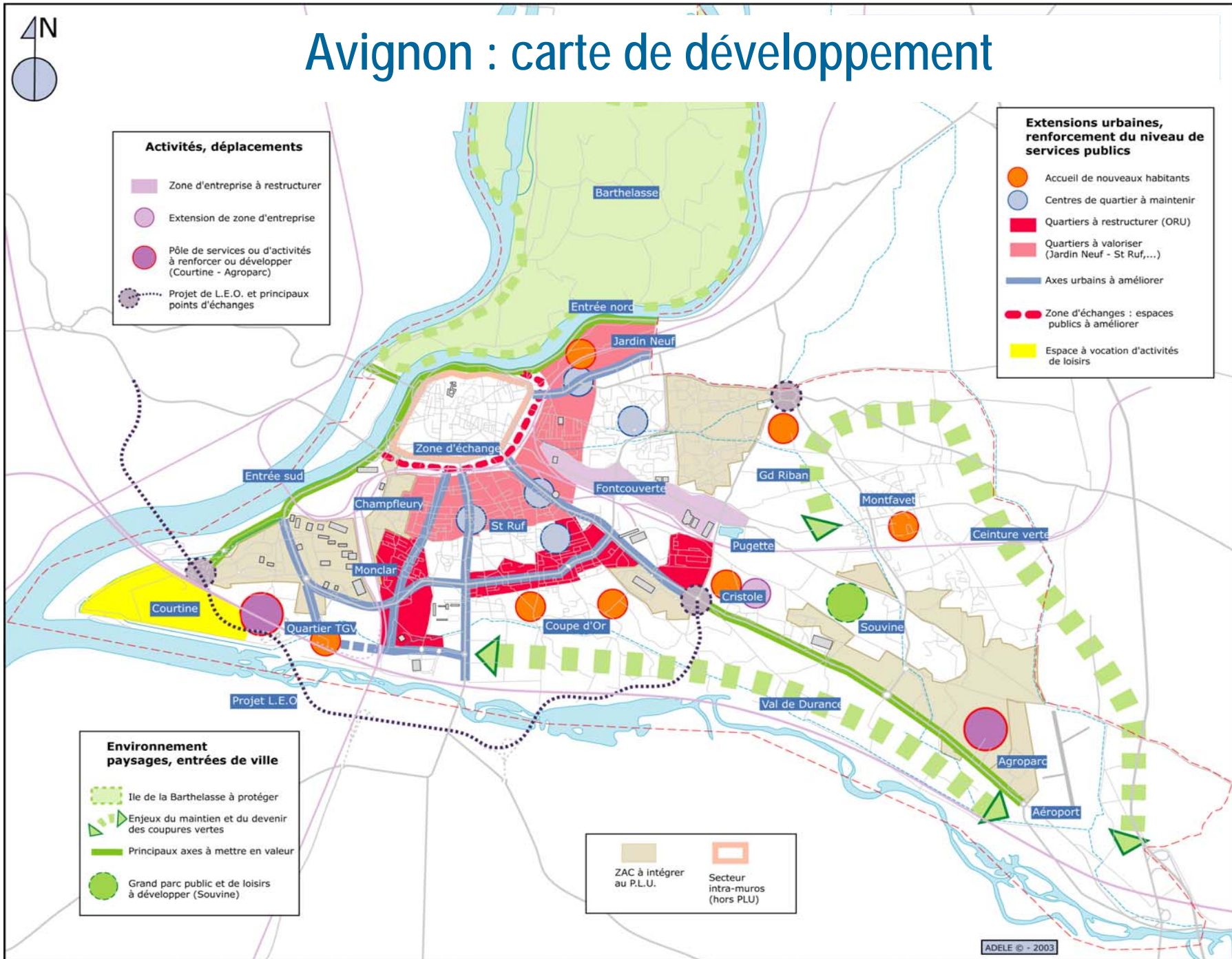
- ...accompagnée d'une dégradation du climat social dans les quartiers

Cependant, le nombre d'incivilités commises sur le parc locatif avignonnais et le contentieux social qui en découle ne cessent de croître, entraînant une dégradation importante du climat social des quartiers et une augmentation tout aussi importante du sentiment d'insécurité. Le nombre des signalements d'insécurité transmis à l'Observatoire de la Sécurité du C.L.S.P.D. par les logeurs sociaux et par les particuliers traduit bien ce phénomène qui s'instaure dans de nombreux immeubles. Le secteur Sud (quartier Rocade), qui cumule à lui seul plus de 60 % des signalements, est de ce point de vue le plus touché.

Le Contrat de Ville d'Avignon 2000 – 2006 affirmait la nécessité de concevoir la politique des quartiers dans le cadre d'un projet territorial mené à l'échelle de la ville et, concernant la répartition du logement social et de l'insertion professionnelle, à l'échelle de l'agglomération. Malgré cet élargissement nécessaire des politiques de l'emploi et de l'habitat, les problématiques sociales de l'agglomération se concentrent sur la ville d'Avignon, ses périmètres ZRU, ZUS et ZFU, et désormais sur certains quartiers de la ville du Pontet. Par conséquent, la poursuite des interventions de développement social et urbain, notamment en matière d'éducation et formation des jeunes, de développement économique et emploi, de l'habitat et cadre de vie, de mixité sociale et prévention de la délinquance, s'avère indispensable.

Afin de poursuivre l'engagement pour les quartiers et de renforcer la cohésion sociale sur le territoire avignonnais, le nouveau dispositif contractuel de solidarité nationale, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, sera mis en place au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, notamment dans les quartiers prioritaires d'Avignon et du Pontet. Partant d'objectifs précis, les signataires s'efforcent au travers de projets structurants de soutenir la dynamique de développement des quartiers, leur ouverture vers l'extérieur, leur intégration dans la ville et l'émergence de représentations positives parmi les populations.

Avignon : carte de développement



Située à 6 km au Nord et en continuité urbaine d'Avignon, la ville du Pontet est une commune dont l'urbanisation s'est faite rapidement sur les 40 dernières années autour des différentes coupures que constituent le Rhône, le canal de Vaucluse, la voie ferrée et les voies de circulation dont la RN7 et un accès à l'A7.

Véritable carrefour de populations, d'axes de transports et de communications Nord/Sud et Est/Ouest, Le Pontet s'inscrit aujourd'hui dans une logique de projet urbain à long terme dont le C.U.C.S. sera l'un des moteurs essentiels.

La spécialisation de l'espace est marquée par des ensembles de lotissement d'habitat individuel en périphérie et le développement des zones d'activités à vocation industrielle au nord en direction de Sorgues et à vocation commerciale au nord-est.

Passant de 5047 habitants en 1962 à près de 17 000 habitants en 2007, dont un sur trois a moins de 25 ans, la commune du Pontet a dû faire face à d'importants besoins d'équipements collectifs et d'investissements publics majeurs afin de répondre aux demandes toujours plus importantes d'une population en mutation constante qui, de plus, s'inscrit dans une mobilité subie plus que choisie.

En 2006, la D.I.V. définit deux quartiers pontétiens comme prioritaires : la cité Joffre et le quartier St. Louis. Leurs origines sont indissociablement liées à l'histoire du développement économique et social de la cité et à l'urgence d'accueillir des populations en rupture depuis 1960 : Français rapatriés d'Afrique du Nord, harkis, puis immigrés originaires du Maghreb, d'Asie et d'Afrique sont ainsi venus rejoindre d'autres communautés déjà implantées depuis plusieurs dizaines d'années (arméniens, italiens, espagnols, etc....)

Au cœur des problématiques d'intégration et de lutte contre les discriminations depuis plus de 40 ans, le territoire du Pontet doit conjuguer au quotidien des juxtapositions d'intérêts parfois antinomiques.

Ainsi, la commune doit gérer la prise en compte des aspirations d'intégration des populations issues des premières vagues d'immigration qui s'opposent concrètement sur le terrain social et dans les mentalités aux revendications identitaires fortes des nouvelles générations ou des populations plus récemment immigrées en recherche de repères culturels ou culturels différenciés.

Face à ces difficultés concentrées sur certains territoires, sans jamais avoir été intégrée à aucun dispositif d'aide spécifique (pas de ZUS), la commune du Pontet peut être considérée aujourd'hui comme une véritable « friche sociale » en décrochage qui devra mobiliser des moyens et des actions considérables afin d'entreprendre rapidement un rattrapage indispensable au bon équilibre de ses populations en grandes difficultés.

Seul un étroit partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité sociale Agricole de Vaucluse ont permis depuis près de 10 ans d'établir un travail global de fonds sur le secteur Enfance et Jeunesse.

Parmi les dispositifs existants d'intégration et d'actions en faveur des populations défavorisées un Foyer SONACOTRA vient s'inscrire dans une synergie d'accueil et de logement mais, au fil des années, une sectorisation spatiale du périmètre Joffre – Panisset s'impose ouvertement avec une dominante d'implantation des populations issues du Maghreb

dans le secteur Ouest, celles issues de la Turquie à l'Est et prochainement une Aire d'Accueil des Gens du Voyage au Nord-Ouest.

Dans une logique de réappropriation de l'espace social du cœur de ville, une démarche d'unification du territoire paraît essentielle. La rupture constatée des lieux de vie épicaux sera compensée par une refondation des axes de liaisons de la cité qui s'appuieront sur les quatre piliers forts du périmètre que sont le Lac, le Parc municipal de Joffre, le Domaine de Roberty et le Parc de la Ferme Saint Louis, associés à une transversalité linéaire mieux adaptée.

Cet ensemble clairement identifiable étant cloisonné à l'extrémité Est par un Centre Pénitentiaire accueillant plus de 600 détenus et bientôt un Centre de Jour dont il faudra, à court terme, intégrer les 51 détenus en semi-liberté (dont des Handicapés) aux activités de jour de la cité (Entreprises, Associations, etc..).

➤ Un environnement économique et urbain en pleine mutation

La ville du Pontet possède d'importantes zones industrielles et commerciales (Proportion commerciale : 7,70 % - Proportion industrielle : 16,30 %) qui sont en progression : 173 entreprises, 91 commerces 4 usines, un secteur d'activité important est en cours de réalisation sur la zone Agricola, un centre de recherche international s'implante très prochainement au nord-est de la commune.

La construction d'une maison d'arrêt de 605 places a modifié quelque peu le paysage urbain de la ville, et l'annonce de la construction d'un centre de jour aura une incidence sur la cohésion sociale de la ville.

➤ Un vaste espace paysagé exceptionnel à valoriser

Véritable paradoxe dans l'organisation spatiale de la commune, le Domaine de Roberty et ses 168,5 hectares d'espaces verts protégés représentent 1/3 des zones vertes classées du Département de Vaucluse, mais également un facteur limitant l'expansion immobilière potentielle du fait de son inconstructibilité. Insuffisamment exploité par l'ensemble de la population pontétienne, le Domaine de Roberty a été identifié comme un axe prioritaire d'action sur une thématique « Habitat et Cadre de vie » compte tenu des situations de forte rupture sociale des habitants des quartiers cités par la DIV.

Le souci environnemental reste primordial tant dans ses éclairages culturels ou de loisirs que sur l'enjeu sociétal d'une prise de conscience des problématiques écologiques liées notamment à la préservation du patrimoine naturel et des nouveaux comportements citoyens comme le tri sélectif ou la sensibilisation au respect des espaces verts. (Domaine de Roberty)

Ainsi, le décrochage observé notamment sur l'absence de mobilité liée au manque de moyens de transports individuels et la non accessibilité aux lieux traditionnels de « vacances » d'été (voyages, mer, montagne, etc.) pourraient être partiellement compensés par l'organisation de séjours, camps, ou programme d'animations dans cet espace vert protégé et désormais entretenu par la collectivité.

En effet, une convention passée avec les services de l'Etat et les différents partenaires (propriétaire privé, Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, etc.) a validé le principe d'un accès privilégié au Domaine de Roberty qui pourrait être pleinement associé aux projets du Contrat Urbains de Cohésion Sociale.

- Une population stable qui reste majoritairement jeune

Le nombre d'habitants est passé de 15 677 (recensement 1990) à 15 594 (recensement 1999), ce qui fait apparaître une stabilité de la population (-0,6 %). En 9 ans, depuis 1990, la commune a perdu 83 habitants. En 24 ans, depuis 1975, la commune a gagné 5 129 habitants.

Entre les deux recensements, on a enregistré 1 692 naissances et 929 décès, soit un excédent naturel de 763 personnes. Par ailleurs, les nouvelles constructions de logements (620 logements entre 2001 et 2005) et l'implantation de nouvelles entreprises (très peu de départs), nous permettent d'envisager une augmentation de la population et de l'activité.

Le Pontet est une commune jeune : parmi les 7717 hommes et 7877 femmes, plus que la moitié des pontétiens a moins de 40 ans, un habitant sur trois n'a pas encore 25 ans. Avec 1077 hectares seulement de superficie, Le Pontet compte aujourd'hui une densité de population de 1447 h/km²⁵, un habitant sur trois à de moins de 25 ans.

- Un parc logement concentré et récent

Parmi les 6454 logements du Pontet, 1096 font partie du parc HLM (janvier 2007). Situation exceptionnelle, plus de 65% des logements ont été construits après 1968. Ils sont en grande partie concentrés sur deux sites : Joffre et Saint Louis. En 2006, ces quartiers ont été repérés comme prioritaires au titre des interventions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.).

- Une augmentation de la précarité

Entre 2002 et 2004, la part des allocataires des minima sociaux a progressé de 1,4 % et le nombre d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion n'a cessé de croître, en effet l'évolution annuelle entre 2003 et 2004 est de + 10,1 % sachant que une grande partie des personnes concernées habitent les secteurs de Joffre et de Saint-Louis.

De plus, on peut souligner une forte augmentation du nombre de familles allocataires.

- Une légère évolution de l'emploi salarié

On note une légère évolution de l'emploi salarié de 2002 à 2004 de l'ordre de 0.2 %.

En ce qui concerne les offres d'emploi enregistrées sur le marché du travail on remarque une augmentation significative de 2005 à 2006 sur les secteurs du bâtiment et des travaux publics (+ 68.1%), de la gestion et de l'administration (+ 63 %) et du commerce (+ 93.6 %.)

On enregistre une baisse sur les secteurs agricoles et marins (- 47 %). Les autres secteurs, hôtellerie restauration, services aux particuliers, santé action sociale culture connaissent des fluctuations de moindre mesure.

- Un centre ville peu animé, une zone commerciale très fréquentée.
- Une stabilisation de la délinquance générale et une augmentation de la délinquance de voie publique.
- Une précarité éducative marquée en ZEP.
- Un tissu associatif très riche mais qui manque de structures d'accueil.
- Des aménagements complémentaires du réseau existant qui ont permis une bonne accessibilité intra urbaine.

⁵ Moyenne nationale : 98 h/km², 144 h/km² en Vaucluse et 697 h/km² pour le Grand Avignon. (I.N.S.E.E. 2004)

La création de réseaux d'autobus entrant dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a renforcé l'accessibilité intra urbaine et a favorisé les transferts sur Avignon (notamment pour les étudiants.) La voie rapide longeant le Rhône favorise la fluidité de la circulation en centre ville, tout en permettant un accès rapide sur Avignon.

Afin de définir les objectifs et interventions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, un regard particulier a été porté sur les territoires repérés prioritaires. Le présent diagnostic des quartiers en difficulté effectué en amont de l'élaboration du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, démontre que les différentes politiques publiques, spécifiques ou de droit commun, menées depuis plus de 30 ans en direction des populations n'ont pas pu effacer les inégalités territoriales.

Les quartiers d'Avignon dans les périmètres définis dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006 ainsi que des nouveaux territoires dans la commune du Pontet cumulent ou continuent à cumuler des handicaps en matière de démographie, logement, économie et social par rapport à l'ensemble de la ville ou de l'unité urbaine.

De degrés d'acuité nuancés, les indicateurs reflètent dans l'ensemble une situation quasi-identique de Monclar aux îlots de Montfavet, du quartier Sud à la cité Joffre, qui nécessite la poursuite des interventions de développement social et urbain, notamment en matière d'éducation et formation des jeunes, de développement économique et emploi, de l'habitat et cadre de vie, de mixité sociale et prévention de la délinquance.

Par rapport aux moyennes communales, dans chacun des quartiers il y a plus les logements sociaux, habitent plus de jeunes et plus de familles nombreuses et monoparentales, il y a plus de chômage et plus de ménages à bas revenu, un plus grand nombre de bénéficiaires d'allocations (RMI, AAH, API, aides au logement...). En revanche, on y trouve moins de commerces, moins de mixité, moins de réussite scolaire, moins de diplômés....Il s'agit donc des problématiques bien plus larges que celles qui reflètent l'indice synthétique d'exclusion ou du taux de décrochage (Taux de moins de 25 ans x taux de non diplômés x taux de chômeurs de longue durée x population du quartier/potentiel fiscal de la commune).

Plus d'un tiers de la population d'Avignon et du Pontet habite les territoires prioritaires au sens du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La précarité s'est également installée dans d'autres quartiers de la ville y compris le centre ville d'Avignon. Dans l'objectif de la cohésion sociale des communes concernées et d'agglomération du Grand Avignon, il est donc indispensable de préserver une approche large du développement social et urbain et d'accroître l'efficacité des réponses apportées aux habitants, mieux coordonner les moyens existants et éviter le traitement inégal des quartiers en difficulté.

TERRITOIRE OUEST (AVIGNON)

Définition des périmètres

Le territoire du quartier Ouest est délimité par les axes de l'avenue St. Ruf à l'est, la Durance au sud, le Rhône à l'ouest et le boulevard St. Roch au nord. Il comprend les quartiers St-Ruf, Champfleury, Monclar, Lavarin/Baigne Pied et Courtine. Près de 11000 habitants vivent dans ce périmètre qui correspond au secteur administratif de la Mairie annexe Ouest.

Le quartier prioritaire au titre du Contrat de Ville (CdV) s'étend entre le boulevard Jules Ferry au nord, le boulevard Eisenhower à l'ouest, la Rocade au sud (y compris le Lavarin et une extension jusqu'au Terminus Monclar) et l'avenue St. Ruf/route de Tarascon à l'est. Selon le recensement de la population de 1999, la population de ce périmètre s'élève à 7774 habitants.

Le territoire ZRU/ORU a été défini par le décret du 26 décembre 1997 avec une extension au sud validée par le CIV en 2001. Il correspond au quartier prioritaire de la politique de la ville, sans la partie au nord de l'avenue Etienne Martelange. La majorité des 6000 habitants se répartissent entre plusieurs groupes de logements collectifs et logements sociaux : Parc Monclar, Les Baux, Clarefond, Cité Louis Gros, les copropriétés Athénée et Parc St-Roch, L'Isly, Montmajour, Les 2 Fleuves, Confluent Nord et Sud, Paul Silve et Ramatuelle ainsi que l'habitat précaire de la population tzigane au Terminus Monclar. Ce périmètre s'intègre intégralement dans la nouvelle Zone Franche Urbaine (ZFU).

Le périmètre retenu dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale correspond à la ZRU élargie des quartiers Lavarin et Baigne Pied jusqu'au centre hospitalier. Ce nouveau découpage n'a pas pu être pris en compte complètement dans ce diagnostic car il ne correspond à aucun des périmètres relevant de la Politique de la Ville depuis 30 ans.

Les caractéristiques du territoire :

- La particularité du quartier est d'être tout à la fois dans la proximité du centre ville, accessible à pied en vingt minutes, des infrastructures routières (rocade) et ferroviaires (gare Centre et gare TGV en Courtine) et des zones d'activités et des zones commerciales (Courtine, Carrefour, zone TGV).
- C'est un quartier aéré où les espaces publics sont nombreux et où peu de bâtiments dépassent la taille R+4. C'est la prédominance et l'état des logements sociaux (64% de l'habitat) qui posent problème et non pas la densité du bâti. Depuis plusieurs années, le nombre de logements sociaux est en baisse: la démolition de grands sites (Champfleury, Les Baux) n'est qu'en partie compensée par des nouvelles constructions pavillonnaires (Champfleury), et quelques constructions privées.
- Selon les périmètres respectifs, le territoire comptabilisait 6019 habitants (ZRU), soit 7% de la population totale d'Avignon en 1999 ou 7774 habitants (quartier prioritaire contrat de ville) soit 9% de la population avignonnais. Il s'agit majoritairement de familles populaires à faibles revenus dont un tiers est de nationalité étrangère, souvent regroupées voire enfermées au sein de leur communauté. Ces fortes identités des populations gitanes, maghrébines, africaines et plus récemment turques et kurdes, couplées à des situations de forte précarité, d'insécurité, de violence et de tensions sociales créent à l'extérieur une image très négative et font de cette partie de la ville un quartier évité par le reste de la population.
- Le quartier Ouest est le seul dont la population a augmenté entre 1990 et 1999 (plus 1% contre -10% pour le quartier Sud par exemple). Cela montre la spécificité de Monclar étant le « quartier d'accueil » pour la population immigrée.
- Un nombre important de personnes vivant seules (retraités, femmes isolées avec ou sans enfants...).
- Le taux d'impayés dans le logement social est le plus faible des territoires prioritaires, soit 6% contre 25% sur le territoire de St-Chamand et 12% pour l'ensemble de la ville.
- Seulement 28% des ménages du quartier Ouest ont été imposés en 2002 (pour comparer : St. Chamand 24%, Avignon 50%).
- En 2002, le taux du rapport interquartile du revenu fiscal (la relation entre les 25% des revenus fiscaux les plus bas et les 25% les plus élevés) est de 4,1, sachant que les revenus

fiscaux les plus élevés du quartier sont les plus bas de l'ensemble des quartiers après St. Chamand.

- Un tiers de la population du quartier a moins de 20 ans et presque un habitant sur deux a moins de 25 ans. Parmi eux, les taux de chômage et d'inactivité sont très élevés : le taux de chômage parmi la population active de 15-24 ans s'élève à près de 46% (en hausse de 8 points entre 1990 et 1999) et leur taux d'activité est de 31% (en baisse de 16 points avec une différence importante entre les hommes et les femmes beaucoup moins actives). Plus que la moitié des jeunes sont au chômage depuis plus d'un an. A noter que le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie 1) est de 150 fin 2004 (ANPE) alors que le nombre de jeunes chômeurs selon l'INSEE est de 206 en 1999.
 - Les jeunes salariés (moins d'un jeune sur 6) se trouvent souvent dans un rapport professionnel précaire (75% en CDD, intérim ou temps partiel en 1999).
 - Le taux des non-diplômés est élevé et dépasse au niveau du quartier CdV les 48% (contre 31,7% pour la ville). Dans le périmètre ZRU, le taux est légèrement inférieur avec un peu plus que 46%.
 - En 1999, seulement un jeune sur 10 dispose d'un niveau baccalauréat et plus (hors élèves et étudiants). Ce taux est en hausse par rapport à 1990, mais reste toujours le plus bas de la ville (Avignon : 28%). Le taux d'accès au bac s'élève à 57% en 2003 ce qui correspond à la moyenne vaclusienne. Près de six jeunes de 15 à 24 ans sur 10 poursuivent des études.
 - Environ 14% des jeunes de 15-24 ans vivent dans une famille monoparentale et une personne de ce groupe d'âge sur 6 ne vit plus avec ses parents.
- Le contexte économique du quartier Ouest est difficile : le taux de personnes non diplômées s'élevant à 48% (périmètre ZUS), 38% de taux de chômage, faible attractivité économique (malgré la proximité de la Z.I. Courtine). A part quelques commerces de proximité le long de l'avenue Monclar (entre les boulevards Jules Ferry et Martelange) et dans la partie Sud du territoire (épiceries, snacks..), les activités économiques sont généralement peu développées. Une amélioration de la situation est attendue grâce à la dynamique de la ZFU.
- Un quartier bien desservi : trois lignes de bus qui le mettent en relation directe avec la Z.I. Courtine, l'hôpital Sud, le centre ville, la gare, la halte routière, l'université, les centres commerciaux Courtine, Cap Sud, Mistral 7. La ligne 2 effectue une desserte du Collège Paul Giéra avec une fréquence de 15 minutes. Le quartier Monclar bénéficie de 124 allers-retours journaliers.
- Deux équipements socioculturels représentés : MPT Champfleury et Espace pour Tous Monclar (depuis 2005 après la fermeture d'un centre social en 2004). S'y ajoute des écoles ouvertes au Collège Paul Giéra et à la SEGPA du Lavarin.
- Un tissu associatif important (plus de 220 associations enregistrées, environ 50% actives) et varié. Oeuvent dans le cadre de la politique de la ville des associations culturelles (Mises en scène, Arts Métis, Mon K L'art) et sportives (Football Club Monclar, Escrime, Tir...), des associations d'aides à la personne (MSV, Zimboum) et d'insertion (RQGA, Déclit, DEFI), des associations de prévention (ADVSEA) et d'éducation (Instruction Pour Tous, Ligue de l'Enseignement...) ainsi que des associations d'habitants (ACELA, association des locataires Monclar, association des locataires Ramatuelle, ARP Athénée, APE St-Roch...).
- Des équipements et services publics présents ou en périphérie : une mairie de quartier (et le conseil du quartier), un Centre Médico-Social du Conseil Général, un Pôle Santé, une crèche halte-garderie, trois écoles primaires et maternelles publiques (Saint-Roch, Louis Gros, Scheppler), un collège public (Paul Giéra), une SEGPA (Le Lavarin), une salle des fêtes (salle des Continents), la Poste...
- Le commissariat de la Police nationale se trouve à proximité de Monclar, l'ouverture d'un poste de Police municipale est prévue à la Mairie annexe. Certains services publics ou assimilés assurent des permanences hebdomadaires (p.ex. l'ANPE et la Mission Locale à la

MPT Champfleury et à l'Espace Social Monclar). On constate le manque d'équipements du type aires de jeux pour enfants, terrains de sport, mobilier urbain...

- Le quartier bénéficie de multiples dispositifs depuis de nombreuses années :
 - HVS (Habitat et Vie Sociale) en 1978, DSQ (Développement Social des Quartiers) en 1984, DSU (Développement Social Urbain) en 1989 et Contrat de Ville depuis 1994,
 - ZRU (Zone de Redynamisation Urbaine) en 1996 puis ZFU (Zone Franche Urbaine) depuis 2006,
 - ZEP (Zone d'Education prioritaire) depuis 1982 avec un collège « Ambition Réussite » depuis 2006 (Paul Giéra),
 - ORU (Opération de Renouveau Urbain), depuis 2003 labellisé ANRU portant sur la démolition des bâtiments « Les Baux », la reconstruction des logements individuels et semi-collectifs à cet endroit (actuellement suspendue à cause du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Durance), la réhabilitation et résidentialisation des groupes HLM autour de la place Rameau et l'aménagement de l'avenue Monclar et reconstruction du Collège Paul Giéra,
 - Plan de sauvegarde (copropriété Athénée) depuis 2004,
 - CLS (Contrat Local de Sécurité) en 1998 puis CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) depuis 2002,
 - Classé 25^{ème} quartier au Plan pilote prévention de la délinquance depuis 2005,
 - ASV (Atelier Santé Ville) depuis 2006,
 - PRE (Programme de Réussite Educative) depuis 2006.

TERRITOIRE SUD (AVIGNON)

Définition du périmètre

Le territoire administratif du quartier Sud d'Avignon est délimité par le périmètre de la Mairie Sud comprenant les quartiers St-Ruf (Est), la Cabrière, les Sources, la Rocade, la Croix des Oiseaux et la Barbière. Avec près de 25000 habitants, il s'agit du quartier le plus peuplé d'Avignon.

Dans le cadre du Contrat de Ville le quartier prioritaire Sud/Rocade, celui qui fait l'objet du présent diagnostic, représente l'ensemble des quartiers de logements sociaux situé de part et d'autre de la Rocade sur 2 km depuis la route de Tarascon jusqu'à la route de Marseille (12700 habitants). La première de ces cités (Le Million) a été construite dans des années 50.

La partie Est de ce périmètre est classée ZRU (n° 566 visée à l'article 1 du décret n° 96-1157 du 26 décembre 1996) et comprend les quartiers Croix des Oiseaux, Guillaume Apollinaire, Barbière et St. Chamand comptant au total 6200 habitants.

Le périmètre retenu dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale correspond à cette ZRU élargie des quartiers St. Ruf/Cabrière Nord, Cabrière Sud, Trillade Nord et Sud en excluant tout de même la partie Olivades Sud.

Les caractéristiques du territoire

- Le territoire est vaste et divers, ce n'est pas un quartier ayant une identité propre et homogène. C'est un espace composé d'une juxtaposition de micro territoires très divers tant en terme de population que d'habitat avec une forte coupure due à la Rocade où circulent 40 000 véhicules par jour.
- Près de 2 résidences principales sur 3 se situent dans le parc du logement social, soit 3800 logements repartis entre une vingtaine de cités dont certains se sont fortement paupérisés ces dernières années. Au nord et sud de cette ceinture HLM se trouvent des zones pavillonnaires habitées par un nombre important des personnes de plus de 60 ans.
- La qualité du parc HLM est hétérogène : Alors que certains sites ont été récemment réhabilités (Barbière logements bas, Ventoureso) ou reconstruits (Croix des Oiseaux, Guillaume Apollinaire), d'autres, relativement anciens, se sont dégradés.
- Pratiquement l'ensemble des indicateurs montre une augmentation de précarité, d'insécurité, de violence et de tensions sociales depuis quelques années ayant des conséquences négatives sur l'image du quartier. Le problème du regroupement des jeunes en bas d'immeuble est réel dans certains endroits du quartier.
- Parmi les 12700 habitants, 35% ont moins de 26 ans, 15% sont de nationalité étrangère (18% dans le périmètre ZUS) et un nombre important de personnes vivent seules (37% des ménages soit près de 2000 ménages). Il s'agit particulièrement de femmes âgées de 60 ans et plus, de femmes avec enfants et d'hommes de moins de 30 ans.
- L'indice de vieillissement de la population (nombre de personnes de plus de soixante ans pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans) y est de 71 (contre 88 pour l'ensemble de la ville)
- Un ménage sur trois est imposable (34,9% en 2002 ce qui correspond au taux de Montfavet, Ville : (50%)) et près de 2600 ménages perçoivent l'APL. Le nombre d'allocataires du RMI est en augmentation de 13% depuis 2000, en grande majorité de personnes ayant entre 25 et 59 ans, isolées et sans enfant. Elles représentent 41% des bénéficiaires du territoire
- Près de 4500 jeunes de 0 à 24 ans habitent le quartier Sud dans le périmètre Contrat de Ville ce qui représente 35% de la population totale du quartier et 5% de la population avignonnaise. Dans le périmètre ZRU leur nombre est de 2320 soit 37% de la population totale de cette zone. La part des jeunes à la population est en baisse depuis 1990 (Sud 1990 : 37% ; ZRU 1990 : 40%). Comme dans l'ensemble des quartiers en politique de la ville, la population jeune cumule des difficultés : échec scolaire, précarité, chômage, exclusion, délinquance, conduites additives...
 - Un contexte économique difficile ayant des conséquences négatives relatives à l'accès à l'emploi : le taux des « non-diplômés » s'élève à 37%, le taux de chômage à 34% et le taux d'inactivité des 15-24 ans atteint les 65%.
 - Parmi les jeunes reçus à la Mission Locale et domiciliés en Avignon, 29% viennent du territoire Sud (Croix des Oiseaux-Sources, St-Ruf, Arrousaire, Barbière-Croix Rouge, Rotondes, Rocade-Cabrières-Trillade, St-Gabriel, Ceinture Verte) en 2005.
 - Parmi les 272 jeunes entrés en CIVIS en 2006, 86 habitent le territoire Sud, soit 32%. Cela veut dire qu'un CIVIS sur 3 est signé par un jeune du Sud. Nous pouvons expliquer ce chiffre par le fait que la Mission Locale siège dans le quartier Sud-Rocade qui est le plus grand territoire et qu'il concentre une majorité de logements sociaux et par la grandeur de la zone Sud telle qu'elle est délimitée par la Mission Locale.
- Les activités économiques du quartier répondent à des besoins d'hyper proximité et se concentrent tout au long de la Rocade où se situent de petites boutiques (coiffure, épicerie...), mais aussi des pharmacies, des supermarchés, une station de service. On constate également la présence d'un marché hebdomadaire. Les commerces ou activités plus importantes ne peuvent se développer en raison de la proximité des grandes surfaces (la zone commerciale Cap

Sud/Croix de Noves se situe à l'est du quartier, Carrefour à 1,5 km à l'ouest) et du marché d'intérêt national.

- Le quartier dispose de nombreux services et équipements : une Mairie annexe, le pôle d'insertion avec les sièges de la Mission Locale, du PLIE, des associations Trait d'Union Emploi, Savoir Pour Réussir (accompagnement individuel de jeunes souvent illettrés) et d'Economis (pépinière d'entreprises), trois centres sociaux dont un géré par le CCAS et deux en gestion associative, un Centre Médico Social du Conseil Général, une bibliothèque municipale, une base numérique à la périphérie du périmètre (Avenir 84), un bureau de poste, un poste de police, le siège de l'OPHLM et une agence de Vaucluse Logement, l'ANPE, la Caisse Primaire Maladie, l'URSSAF et France Télécom. Deux stades, deux gymnases, un parc et une piscine municipale ainsi que des salles à vocation sociale (Rotonde, Cabrière, Coupo Santo) complètent l'offre importante en équipements.
- Cinq écoles maternelles, six écoles primaires, deux collèges, une SEGPA et un Lycée d'Enseignement Professionnel accueillent 2500 élèves. Les taux de scolarisation des différentes tranches d'âges du quartier Sud Rocade sont identiques aux taux respectifs de la commune. Par rapport aux autres territoires en Contrat de Ville, le taux d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées (80%) ainsi que le taux d'élèves de nationalité étrangère (18,4%) et d'ENAF sont élevés.
- Si le taux moyen d'accès en seconde est de 42,7%, il n'atteint que le chiffre alarmant de 20% au Sud ; c'est le taux le plus faible de l'ensemble des territoires. Cet indicateur se rapproche de celui de la ZEP Ouest (26%). Alors qu'à titre de comparaison, les territoires de Montfavet et du Nord Est, bénéficiaires du dispositif Contrat de Ville hors ZEP, enregistrent respectivement un taux d'accès en seconde de 49% et 41%.
- Le quartier est desservi par 6 lignes de bus, la gare SNCF et le centre ville se trouve à 15 minutes de la Rocade. Avec des fréquences inférieures à 10 minutes en heure de pointe, l'ensemble du quartier bénéficie de plus que 200 allers-retours par jour pour une amplitude horaire de 7h à 20h.
- Le tissu associatif est riche et se concentre plus particulièrement dans les domaines de l'insertion, l'accompagnement social des familles et de la petite enfance ainsi que du soutien scolaire.
- Comme l'ensemble des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, le territoire Sud/Rocade bénéficie, dans des délimitations variables, de divers dispositifs depuis de nombreuses années :
 - HVS (Habitat et Vie Sociale) en 1978, DSQ (Développement Social des Quartiers) en 1984, DSU (Développement Social Urbain) en 1989 et Contrat de Ville depuis 1994,
 - ZRU (Zone de Redynamisation Urbaine) en 1996 puis ZFU (Zone Franche Urbaine) depuis 2006,
 - ZEP (Zone d'Education prioritaire) depuis 1982,
 - ORU (Opération de Renouvellement Urbain),
 - CLS (Contrat Local de Sécurité) en 1998 puis CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) depuis 2002,
 - ASV (Atelier Santé Ville) depuis 2002,
 - PRE (Programme de Réussite Educative) depuis 2006.

Définition du périmètre

A l'intersection des quartiers Sud-Rocade et Nord-Est, entre la Route de Marseille, le Marché d'Intérêt National, la voie ferrée et l'avenue de l'Amandier, le quartier St-Chamand concentre l'ensemble des caractéristiques des zones Contrat de Ville sur un périmètre très étroit (moins de 1 km²) et coupé du quartier Sud par la route nationale. Le diagnostic porte sur le périmètre y compris la zone d'habitat du groupe Coubertin-Améthystes-Agates de l'autre coté de l'avenue de l'Amandier, habité par environ 2700 personnes.

Le quartier St. Chamand fait entièrement partie de la nouvelle géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Les caractéristiques du territoire

- Construit dans les années 60 sur un terrain en friche qualifié de Zone d'Urbanisation Prioritaire, il s'agit du territoire le plus petit des quartiers en Contrat de Ville, presque exclusivement composé de logements sociaux (93% de l'habitat) en partie dégradés et répartis entre trois bailleurs sociaux (Vaucluse Logement, Mistral Habitat et OPHLM). Le taux d'impayés y est le plus élevé des territoires en Contrat de Ville.
- La cohabitation s'avère parfois difficile entre la population installée à la fin des années 1970 et celle arrivée plus tardivement, au début des années 1990, et récemment des populations du Kosovo, d'Albanie et de Tchétchénie.
- La population du territoire Saint Chamand (2 737 habitants au total) est très jeune: les moins de 20 ans sont sur-représentés et les 40 ans et plus sous-représentés par rapport aux valeurs communales. L'indice de vieillissement est de 38. Il s'agit du territoire où la part des jeunes de moins de 20 ans est la plus importante.
- La taille moyenne des ménages est la plus élevée des territoires en Contrat de Ville après le quartier Ouest (2,45 personnes par logement en 2006), avec des parts importantes de familles nombreuses et de jeunes. Cependant, le taux des familles monoparentales est le plus élevé des territoires prioritaires.
- Une diminution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux, et d'allocataires CAF à bas revenus depuis 2000, tout en affichant des taux de familles monoparentales et d'allocataires de l'API (parents isolés parmi les allocataires CAF) les plus élevés des territoires en Contrat de Ville avec par conséquent une part importante de parents jeunes.
- Un territoire correctement pourvu en équipement socioculturel, sportif et de loisirs : Centre Social La Fenêtre, Le Château (une bibliothèque, salle de spectacle, atelier musical), une piscine municipale, un club de tennis, 3 stades de football, la patinoire, même si ces derniers ont une vocation municipale. Les services à la population sont assurés par la Mairie annexe depuis 2000, le Point Services Publics (PSP) et le Centre social La Fenêtre. Ces services de proximité sont appréciés par la population mais renforcent également l'isolement du quartier ;
- Le quartier dispose en son sein ou à sa proximité des principales fonctions : résidentielle, commerciale (commerces de proximité, zone commerciale Cap Sud...), professionnelle (ZAC et autres zones d'activités), extra-professionnelle (de loisirs, sportives, culturelles), d'accueil (écoles maternelles et primaires, centre social)...
- Des taux de scolarisation plus faibles que les autres territoires à l'exception des écoles maternelles.

- Depuis des années 70 St. Chamand fait également objets des interventions au titre de dispositifs de la Politique de la Ville :
 - HVS (Habitat et Vie Sociale) en 1978, DSQ (Développement Social des Quartiers) en 1984, DSU (Développement Social Urbain) en 1989 et Contrat de Ville depuis 1994,
 - ZRU (Zone de Redynamisation Urbaine) en 1996 (sans opération d'envergure) puis ZFU (Zone Franche Urbaine) depuis 2006,
 - Un projet de rénovation urbaine ANRU en cours d'élaboration
 - ZEP (Zone d'Education prioritaire) depuis 1982,
 - ORU (Opération de Renouvellement Urbain) depuis 2003,
 - CLS (Contrat Local de Sécurité) en 1998 puis CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) depuis 2002,
 - PRE (Programme de Réussite Educative) depuis 2006.

TERRITOIRE NORD-EST (AVIGNON)

Définition du périmètres

Le Territoire Nord-Est recouvre le périmètre administratif de la Mairie Est et de la Mairie Nord, toutefois ce périmètre ne relève pas dans sa totalité d'une politique prioritaire. Seuls les secteurs St. Jean, Reine Jeanne et Grange d'Orel (5423 habitants) ont été classés en ZUS. L'élargissement du périmètre prioritaire à la ZAC Pont des Deux-Eaux (6806 habitants) s'est effectué en 2000 au vue de la politique territoriale mise en place par le Contrat de Ville d'Avignon nécessitant des interventions dans des domaines plus étendus, relevant notamment de l'action sociale. Ainsi réuni, le quartier Nord-Est/ZAC constitue le territoire le plus peuplé du Contrat de Ville avec plus de 12200 personnes soit 14% de la population totale d'Avignon.²

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les quartiers St. Jean, Reine Jeanne et Grange d'Orel ainsi que la ZAC ont été retenus par la DIV comme prioritaires.

Les caractéristiques du territoire

- Tout comme le quartier Ouest, le Nord-Est se caractérise par sa proximité du Centre-Ville et de certaines zones commerciales accessibles à pied.
- Lors du dernier recensement, le territoire Nord-Est du Contrat de Ville comptait 12 364 habitants, soit 14,5 % de la population totale d'Avignon en 1999. Il s'agit du territoire en Contrat de Ville le plus peuplé. La ZUS comptabilise quant a elle 5423 habitants en 2006.
- Les deux sous secteurs (ZUS et ZAC) se distinguent par l'habitat et la population. La population de la ZAC du Pont des Deux Eaux est la plus importante (6860 personnes), elle représente 55% de la population du secteur Nord-Est. Autre spécificité, la majorité des ménages de la ZAC habitent des petits pavillons de construction récente voire neuve, d'une superficie moyenne de 85 m². La population y est, en grande partie, plus jeune et compte un nombre d'enfants plus élevé.

- Une prédominance du parc locatif social avec 3055 logements sociaux, ce qui représente 58% de l'ensemble des logements du secteur et 27% de l'ensemble du parc social avignonnais. Alors que les deux tiers des résidences principales du quartier Est sont des logements HLM construits à 90% avant 1975, à la ZAC un logement sur deux est du parc HLM, le secteur bénéficiant de constructions pavillonnaires plus récentes datant des années 80 et 90.
- Une population jeune et active : alors que les personnes âgées de plus de 60 ans sont proportionnellement relativement moins nombreuses que sur l'ensemble de la ville, le taux de jeunes de moins de 20 ans est plus important que celui du quartier Sud. Le taux de chômage y est le plus faible de tous les secteurs et de la moyenne de la ville.
- Un territoire hétéroclite enclin aux objectifs de mixité sociale : les actifs de ce secteur sont majoritairement des employés et des ouvriers, on y observe également des catégories supérieures (ingénieurs, catégories A de la fonction publique..) mais en majorité concentrées au niveau de la ZAC. Ce territoire compte également un nombre important de logements réservés aux étudiants, ce qui explique en partie la grande proportion de la population jeune de ce secteur.
- Une part faible de la population de nationalité étrangère au regard des autres quartiers prioritaires mais élevé par rapport au niveau national, elle s'élève à 9%. C'est le territoire en contrat de ville qui concentre la plus faible proportion de population étrangère.
- -53% des allocataires Caf habitant le territoire Nord-Est perçoivent une aide au logement (Source CAF Vaucluse 2005). C'est le taux le plus faible des territoires prioritaires.
- Un taux d'impayés de 17%. Après St-Chamand (24%), ce taux est le plus élevé des territoires en Contrat de ville.
- 47% des ménages ont été imposés en 2002. Après l'intra Muros, il s'agit de la part la plus élevée des territoires en Contrat de Ville. Il s'agit d'une moyenne sur l'ensemble du territoire Nord-Est qui comprend la ZAC du Pont des Deux Eaux ; la ZAC qui compte à elle seule 57% de ménages imposés, est le territoire qui traduit le plus fort taux d'imposition. Ce dernier ne doit donc pas cacher la réalité du reste du quartier Nord-Est beaucoup plus pauvre.
- Un quartier bien pourvu en équipement :
 - Deux mairies annexes (Est et Nord), bureaux de poste, poste de police, pharmacies, clinique, maison de retraite, Centre Médico-Social, centre social.
 - Des commerces de proximité, des banques au cœur des quartiers, et des centres commerciaux.
 - Des équipements sportifs : stade, salle omnisports, city stade, gymnase.
 - Plusieurs établissements scolaires : 1 lycée, 2 collèges, 5 écoles primaires, 6 écoles maternelles, 1 crèche.
- Présence d'un tissu associatif riche et varié : 165 associations enregistrées sur le secteur dont une petite dizaine d'opérateurs financés dans le cadre du Contrat de Ville. Après la fermeture du centre social de la Reine Jeanne en 2001, c'est l'Office de Gestion et d'Animation (OGA) qui est chargée de la coordination des ressources et des acteurs du territoire. Résultat d'un travail coordonné des partenaires du Contrat de Ville, l'OGA impulse des projets et initiatives portés par les opérateurs du territoire.
- Contrairement aux quartiers Ouest et Sud, le quartier Nord-Est/ZAC est relativement peu doté de dispositifs et classifications (ZUS, Contrat de Ville, PRE)

Définition du périmètre

Dans le cadre du Contrat de ville 2000 – 2006, le quartier prioritaire de Montfavet est constitué de 5 micro-territoires où l'habitat est presque exclusivement composé de logements sociaux construits entre 1949 et 1974 : l'Espélido, les Souspirous, le Clos des Buissons, les Broquetons, l'Oseraie. Par rapport à d'autres quartiers classés en périmètre contrat de ville, il s'agit du territoire le moins peuplé (2345 habitants dans ces îlots contre près de 11000 pour le territoire administratif de Montfavet). Alors que Montfavet représente 2/5 du territoire d'Avignon en terme de population, le zonage diffus du contrat de ville est le moins étendu et ne compte que 7% de la population des quartiers prioritaires.

Les caractéristiques du territoire

- Montfavet se distingue des autres quartiers d'Avignon de part son éloignement de l'agglomération et de son caractère de « petite ville » voire de village dans sa partie centrale entourée de territoires très hétérogènes : un espace rural et essentiellement résidentiel, des micro-territoires urbains composés de logements sociaux à proximité des nouvelles zones pavillonnaires, et la zone Agroparc qui devient un lieu de vie intégré avec de nouvelles constructions de logements et le développement de services à la population.
- Si, au total, Montfavet a gagné 479 ménages entre 1990 et 1999 (accompagné d'une légère baisse de la population), les données sociodémographiques du territoire montrent une fragilisation voire une précarisation de la population, qui touche l'ensemble du territoire, mais plus particulièrement les zones situées en contrat de ville.
 - Le nombre des familles monoparentales est en augmentation. Elles représentent 45% des familles en territoire contrat de ville.
 - La tranche d'âge des moins de 20 ans est sur-représentée dans l'ensemble de la population et plus particulièrement parmi les allocataires de l'API.
 - Si les ménages avec trois enfants ou plus sont relativement plus nombreux (par rapport à l'ensemble de la ville), la part de personnes seules reste tout de même importante.
 - Les taux des élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées et de nationalité étrangère (hors UE) sont faibles par rapport aux autres territoires en Contrat de Ville.
- Les statistiques de l'Education Nationale révèlent des taux de réussite scolaire légèrement supérieurs à la moyenne avignonnaise (entre la 6e et la 3e), même si cette tendance s'inverse à partir du brevet des collèges.
- La difficulté de ce secteur réside dans son éloignement géographique du reste de l'agglomération, accentué par une quasi-absence de réseaux de transports en commun : deux lignes de bus avec des fréquences peu adaptées, aucune ne dessert les zones commerciales environnantes. En même temps, les îlots HLM et le centre ville de Montfavet semblent liés, avant tout dans le sens quartier – centre où se trouvent les commerces. Au-delà des relations commerciales, les rencontres entre les habitants des quartiers et du centre sont toutefois peu développées.
- L'absence d'une démarche globale en direction du public jeunesse pose toujours problème sur le secteur de l'Espélido notamment, même si le centre social propose à minima des actions en terme d'insertion et de prévention en direction de ce public (15-30 ans).

- De plus en plus de personnes âgées sollicitent le centre social pour participer à des activités et notamment aux jardins familiaux. Ce public est essentiellement montfavétain. Les besoins identifiés touchent aussi bien la lutte contre l'isolement familial que social.
- Ce territoire bénéficie d'un fort dynamisme immobilier, notamment autour de la zone d'Agroparc. Le tissu économique est riche et varié: près de 200 entreprises dont la moitié artisanales dans le domaine du bâtiment, des pôles d'activités et zones commerciales (Agroparc, la Castelette Fontcouverte, la Cristole), commerces de proximité en centre ville, l'INRA, CHS, l'aéroport, la proximité des zones du Pontet, Caumont, Morières ainsi qu'une zone agricole. Toutefois, les îlots HLM ne bénéficient pas de cette dynamique.
- Ce territoire dispose de nombreux équipements: sociaux (Centre social l'Espélido, équipement de services sociaux regroupant CCAS et CMS...), sportifs et culturels... Néanmoins, les questions autour de la mobilité et de l'enclavement de ce territoire traduisent un véritable frein.
- Montfavet détient un tissu associatif très développé et diversifié. Plus de 170 associations oeuvrent majoritairement dans les domaines sportifs, de la culture, fête et tradition, des échanges/solidarité, de l'emploi/insertion, de l'agriculture. On constate néanmoins un fonctionnement relativement cloisonné.
- Dans le cadre de la Politique de la Ville, seul le centre social propose des actions de développement social en direction des habitants des quartiers les plus en difficultés. Le centre social, historiquement et géographiquement implanté sur divers points du territoire, développe de multiples actions dans le secteur de la famille, la petite enfance, la jeunesse, la culture, et l'insertion. Ces actions ne sont développées qu'auprès d'une partie de la population.

TERRITOIRE DE JOFFRE (LE PONTET)

Définition du périmètre

Le territoire de Joffre est délimité par les axes de l'avenue de la République et l'avenue Gustave Goutarel à l'est, la voie ferrée à l'ouest, le lac du Pontet au sud et le centre pénitentiaire au nord. Il comprend les quartiers Joffre et Panisset.

Les caractéristiques du territoire

- Un groupe scolaire en ZEP

Sur le groupe scolaire, l'équipe éducative est confrontée à des problèmes de langage: beaucoup d'enfants primo arrivants ne maîtrisent pas le français et ne sont pas soutenus (associations...) Les flux migratoires ne cessent de progresser et il existe une vraie barrière de la langue.

Sur le plan d'hygiène et sanitaire, les constats sont alarmants, d'autant plus que les recommandations effectuées par l'infirmière scolaire ne sont pas suivies.

Enfin la directrice de l'école s'aperçoit lorsqu'elle rencontre d'anciens élèves que trop d'enfants sont « largués » dès leur passage en sixième. Le nombre d'enfants ayant un an de retard au CM2 est de 42,86 %.

L'école Pergaud (34 élèves de CE 2 ont été évalués en français) est bien en dessous du niveau moyen des différentes écoles du Vaucluse moins de 3,5 points sur le total.

Près d'un enfant en CE2 sur trois (29,73 %) a un an de retard. En maths, les résultats affichent une différence de 6,4 points avec les Z.E.P. de Vaucluse et 11 points avec la circonscription.

Il apparaît que l'école élémentaire Louis Pergaud est l'école en Z.E.P. la plus fragile du département.

- Cité Joffre un quartier à forte précarité.

Quatre bénéficiaires des restos du cœur sur 10 sont issus du quartier Joffre ; près de 65 % des personnes accueillies par le Secours Populaire sont originaires de la Cité Joffre

- Un centre pénitentiaire et un centre d'accueil de jour.
- Un lac et un parc non fréquenté et à aménager.
- Inexistence de relais associatif éducatif pertinent sur le quartier (mis à part Couleur Espoir, qui propose de l'alphabétisation pour les adultes et la ludothèque Le Tournesol.)
- Proximité des différents services proposés par la ville

TERRITOIRE DE SAINT-LOUIS (LE PONTET)

Définition du périmètre

Le territoire « Saint-Louis » est délimité par les axes de la route de Saint-Saturnin au sud, du chemin du Canal Crillon à l'est, de l'avenue Pierre de Coubertin à l'ouest.

Il comprend les quartiers Saint-Louis, une partie de l'Arbalestière et la zone des Barattes. Il est nécessaire de souligner que la construction de nombreux logements sur la zone des Barattes pendant la période de contractualisation du C.U.C.S. est à prendre en compte afin de travailler sur un bassin de vie le plus cohérent possible et d'intégrer au mieux les changements dus à l'évolution de la population de ce quartier.

Les caractéristiques du territoire

- Une association dynamique (labellisée PADE, ERIC, CLAS, Adultes Relais, ...).
- Un parc mal utilisé et peu entretenu

4. ORGANISATION, ROLE ET OBJECTIFS

Le nouveau dispositif contractuel nécessite une articulation constante entre les dispositifs mis en place à l'échelle des quartiers, des villes et de la communauté d'agglomération. La diversité des champs d'intervention justifie la construction d'un partenariat institutionnel. Au-delà, il doit mobiliser l'ensemble des acteurs qui interviennent dans ce département : bailleurs privés, transporteurs, acteurs économiques, société civile...

L'action plus spécifique du contrat urbain de cohésion sociale s'inscrit dans l'objectif de améliorer la lisibilité, la cohérence et surtout la portée des politiques locales utiles au projet territorial. Ainsi, le contrat sera à la fois l'interface et ressource des politiques publiques locales dans une approche transversale aux politiques spécifiques avec un regard axé sur les territoires prioritaires.

Le Contrat doit impulser et accompagner les transformations et changements nécessaires à une plus grande cohésion sociale et urbaine sur l'agglomération. Il constitue le cadre pour développer, animer et mobiliser les ressources diverses au service des politiques locales et de leurs acteurs (observation, expertise, formation, mise en relation, moyens pour les actions).

Il pourra compléter, avec ses moyens propres, le financement des programmes d'action menés au titre de ses objectifs qui viennent en appui des politiques sociales et urbaines de droit commun.

LES CHAMPS D'INTERVENTION DU CONTRAT URBAIN

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale concentre et articule sur les quartiers prioritaires tous les objectifs urbanistiques, économiques et sociaux afin de les réinsérer durablement dans la ville et l'agglomération:

- L'accompagnement social des opérations de rénovation urbaine au travers de l'émergence d'actions favorisant la mixité de l'habitat, de la diversification des fonctions des quartiers d'habitat social et des interventions au titre de la gestion urbaine de proximité
- Le désenclavement des quartiers dans le cadre d'une politique cohérente de transports, de déplacements urbains et d'accès aux services publics
- Le développement économique local et l'accès à l'emploi pour les personnes les plus éloignées du marché de travail, ciblant notamment le public jeune,
- L'égalité des chances par une action éducative coordonnée et transversale : accompagnement individuel, accompagnement à la scolarité, accès à la culture, aux projets socio-culturels et aux savoirs de base
- La coordination des interventions des acteurs engagés dans la lutte contre les exclusions et les discriminations et pour l'intégration des immigrés et de leurs familles
- Le développement social et culturel des quartiers dans une approche globale afin de remédier à la ségrégation urbaine
- La prévention de la délinquance et la tranquillité publique.

OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

Concernant Avignon et Le Pontet, les interventions à réaliser dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale se déclineront plus précisément dans une cohérence globale des politiques publiques et des objectifs stratégiques et opérationnels partagés. Dans cette perspective, les partenaires institutionnels du Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'appuient sur les acteurs locaux (le secteur associatif, les services du secteur public, les habitants), partenaires de premier plan pour le maintien de la cohésion sociale et l'atteinte des objectifs de la politique de la ville, auxquels ils apportent un soutien technique et financier. Cependant, le degré de réalisation des objectifs et des actions dépend indissociablement des moyens financiers mis à disposition.

Objectif de base : la participation des habitants

La participation effective des habitants est la condition de réussite de la politique de la ville. Elle sera au cœur du dispositif. Il s'agit de favoriser dans un souci de responsabilisation et de mixité, l'implication des habitants, dans la vie de leur quartier. Il convient d'encourager les expressions associatives des habitants comme lieux d'apprentissage de la participation, et de l'expression citoyenne, le «fait civique» des jeunes dans la vie associative est à soutenir tout particulièrement.

Objectif stratégique N°1

Poursuivre le renouvellement urbain afin de développer l'attractivité résidentielle des quartiers prioritaires, la cohérence urbaine et les liens entre les centres des villes et leur périphérie

Objectifs opérationnels	Interventions prioritaires
Améliorer la qualité urbaine et résidentielle des quartiers prioritaires	1. Poursuite des opérations de démolitions/constructions/réhabilitation dans le cadre des projets de rénovation urbaine (Monclar; Guillaume Apollinaire; Barbière, St. Chamand; Joffre)
	2. Mise en œuvre des opérations d'habitat spécifique pour les populations d'origine tzigane (Clos de la Pionne / Baigne Pied / terminus Monclar)
	3. L'accompagnement social de la population concernée par les projets de renouvellement urbain
	4. La gestion urbaine de proximité : extension de la démarche conventionnée sur l'ensemble des quartiers
	5. L'accessibilité des quartiers et la mobilité inter- et infraquartier
	6. Sensibilisation à l'environnement (application de la charte de l'environnement)
Rééquilibrer et diversifier l'offre de logements à l'échelle de l'agglomération	7. Développement de l'accession à coût maîtrisé
	8. Réalisation de logements sociaux dans les programmes nouveaux
	9. Diversification de l'offre sociale publique et privée (accession, co-pro...)

Objectif stratégique N° 2:

Mener une action éducative coordonnée pour la réussite des jeunes et une meilleure égalité des chances

Objectifs opérationnels	Interventions prioritaires
Conduire une action éducative concertée sur les quartiers prioritaires	10. Mise en place des schémas enfance et jeunesse dans le souci de faciliter les passerelles entre les différents dispositifs, les institutions et les acteurs
	11. Création d'un environnement éducatif homogène autour de l'enfant
	12. Soutien aux centres de loisirs et à la formation des professionnels
	13. Donner une priorité aux activités culturelles qui inscrivent en complément des acquis scolaires
Engager la construction de parcours individualisés de réussite éducative pour les enfants	14. Coordination et animation des parcours individuels
	15. Mise en place d'actions spécifiques au service des parcours des enfants
	16. Soutien aux actions innovantes de prévention
	17. Coordination et réorientation des actions existantes et utiles en vue des objectifs de la réussite éducative
Développer l'offre de pratiques sportives à visée éducative dans les quartiers prioritaires	18. Favoriser l'accès aux activités sportives nouvelles par des aides individuelles et collectives
	19. Améliorer les passerelles entre le sport scolaire et le sport en club, promouvoir la pratique sportive en club
	20. Optimiser la fréquentation des installations sportives
Favoriser l'implication et la reconnaissance des parents comme acteurs principaux de l'éducation de leurs enfants	21. Sensibilisation des parents au système éducatif
	22. Développement des coopérations parents/ professionnels éducatifs
	23. Diversifier les outils adaptés d'information et d'orientation sur les enjeux de la parentalité (alphabétisation...)
Intensifier le soutien à la scolarité et à la réussite	24. Développer d'autres modes d'accompagnement pour des élèves en difficulté (tutorats, parrainages...)
	25. Promouvoir l'éducation à l'environnement culturel et social pour une citoyenneté active
	26. Amélioration de l'accueil éducatif des jeunes aux diverses échelles territoriales

Objectifs stratégique N° 3:

Création d'un cadre favorable à l'insertion professionnelle et sociale des personnes

Objectifs opérationnels	Interventions prioritaires
Développer les conditions d'accueil, de maintien ou de reconversion d'activités économiques, au plus près des lieux de vie (dans le cadre de la ZFU)	27. Créer des activités artisanales à main d'œuvre faiblement qualifiée
	28. Accompagner la dynamique de projets professionnels issus des quartiers
	29. Assurer l'implantation rapide de commerces et activités dans les opérations de renouvellement urbain.
	30. Offrir des débouchés pour les jeunes diplômés des quartiers prioritaires
	31. Mobiliser les entreprises dans le cadre de l'insertion professionnelle en apportant des services en termes de recrutement, d'intégration dans les entreprises pour les nouveaux salariés.
Conduire une action d'insertion et d'accès à l'emploi renforcée sur les quartiers prioritaires	32. Consolider l'accueil et la médiation de proximité avec la population (EEI, structures de proximité...)
	33. Renforcer l'offre en alphabétisation et lettrisme
	34. Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics
	35. Renforcer les liens avec les entreprises
	36. Utiliser au maximum les prestations permettant l'alternance formation/travail
	37. Adapter des mesures en fonction des publics en difficulté
	38. Promouvoir les nouveaux métiers et formations pour l'éducation par le sport (parcours animation sport etc....)
Améliorer la prise en compte des besoins des jeunes en amont, pendant et en aval des parcours d'insertion	39. Renforcement des coopérations opérationnelles et des réponses innovantes et adaptées à un public en grande rupture
	40. Rapprocher les jeunes et les entreprises (stages, forums...)
	41. Mettre en place des chantiers de formation et promouvoir des chantiers nationaux et internationaux
	42. Développer des actions en direction des jeunes sous main de justice avec le SPIP
	43. Proposer des tutorats et des parrainages

Objectifs opérationnels	Interventions prioritaires
Améliorer la qualité des parcours d'insertion	44. Renforcer l'approche globale de la personne et de ses difficultés dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle
	45. Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles des intervenants
	46. Assurer une meilleure continuité de l'accompagnement et un taux plus favorable accompagnateur/personne suivie
	47. Maintenir une innovation permanente sur des sujets particuliers : mobilisation des populations, santé, culture, activités d'utilité sociale
	48. Renforcer les liens avec les entreprises
Renforcer l'accessibilité et la fluidité du marché de l'emploi aux plus démunis	49. Développement de l'offre d'insertion par l'activité économique (en lien avec le projet ZFU)
	50. Faciliter la mobilité pour un meilleur accès à l'emploi
	51. Développer de démarches de GPEC ⁶ tant auprès des secteurs en tension (bâtiment, services ménages, santé) que du pôle de compétitivité « innovation fruits et légumes » (projet Maison de l'emploi)
	52. Lutter contre la discrimination dans l'emploi
Apporter des réponses innovantes et structurantes aux enjeux de mutation de l'économie locale et d'assurer au près du terrain une meilleure coopération entre les acteurs (projet Maison de l'emploi)	53. Mutualisation des outils d'observation et analyse de l'évolution en matière de développement économique, emploi et formation
	54. Formalisation et diffusion des informations
	55. Rédaction et animation d'un diagnostic territorial

⁶ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Objectif stratégique N° 4

Mener un projet local coordonné de promotion de la santé

Objectifs opérationnels	Interventions prioritaires
Poursuivre la démarche participative des Ateliers Santé Ville	56. Accompagner les programmes de prévention
	57. Ouvrir des ASV dans d'autres quartiers de l'agglomération
	58. Faciliter des passerelles avec d'autres dispositifs
Développer des projets d'éducation pour la santé et de prévention sur les quartiers Sud et Ouest	59. Quartier Ouest: des thèmes en direction des familles
	60. Quartier Sud: nutrition, dépistages, accident de la vie courante
	61. Favoriser la mobilisation des habitants dans leur parcours de santé, la santé communautaire
Soutenir les acteurs de la prévention et garantir la qualité des actions	62. Offrir des formations afin de mettre en capacité les acteurs de terrains à conduire et évaluer des projets de santé
	63. Repérer les ressources locales: tenue et actualisation d'un répertoire des acteurs
Mieux observer la santé	64. Diagnostic permanent : <ul style="list-style-type: none">○ Caractéristiques des territoires○ La situation de santé des avignonnais○ L'offre de soins et de service
	65. Impacts des actions santé
	66. Repérage des freins liés à la santé pour l'insertion professionnelle

Objectif stratégique N° 5

Une mobilisation commune pour la prévention de la délinquance, la sécurité et la tranquillité publique

Objectifs opérationnels	Interventions prioritaires
Favoriser la médiation et la tranquillité publique	67. Par la mise en place de médiateurs favorisant le lien social (éducateurs, médiateurs de rue)
	68. Faciliter le rapprochement des forces de police et des habitants
Contribuer à la prévention de la récidive	69. Développer des actions communes avec les acteurs d'insertion
	70. Améliorer l'intervention en milieu carcéral et préparer la sortie
La prise en compte des victimes de la délinquance	71. Accueil, information et accompagnement des victimes, en particulier des enfants et jeunes victimes
	72. Soutien aux victimes des violences urbaines
Intervenir au milieu scolaire	73. Rappel à la loi
	74. Projets de médiation (familles, enseignants, élèves, associations)
	75. Développer des projets « citoyenneté »
Connaître, informer et analyser la réalité de la délinquance	76. Suivi du tableau de bord du CLSPD
	77. Publier régulièrement le diagnostic sécurité et l'analyse des différents aspects de délinquance
	78. Organiser des réunions des groupes territoriaux dans les quartiers
	79. Elaborer des réponses adaptées en fonction de la nature des troubles

Objectif transversal : L'intégration, lutte contre les discriminations et accès à la citoyenneté⁷

Les personnes immigrées et issues de l'immigration, fortement présents sur les territoires prioritaires de la cohésion sociale sont souvent fragilisés socialement et économiquement. Elles sont plus particulièrement confrontées aux pratiques discriminatoires, notamment dans l'accès à l'emploi et au logement. Le C.U.C.S. permettra de développer des actions d'intégration (apprentissage du français, informations socio-juridiques..), et d'accès à la citoyenneté à mettre en œuvre de façon transversale dans chacun des programmes.

L'ampleur et la pérennisation de cet objectif dépendent de la diversité des modes de participation déployée et des effets réels sur le territoire. L'accent doit être mis sur le développement de capacités des citoyens pour mieux comprendre l'organisation urbaine et sociale de notre société, afin de trouver les moyens de se mobiliser, d'être citoyen-acteur.

Objectifs opérationnels	Interventions prioritaires
Lutter contre toutes formes de discriminations	80. Soutenir des projets visant à l'amélioration de la connaissance du phénomène discriminatoire, à l'information et à la sensibilisation des acteurs institutionnels et associatifs et des partenaires économiques et sociaux.
	81. Mettre en place des formations des acteurs locaux sur des problématiques liées aux discriminations
Améliorer les conditions et de mettre les habitants en capacité de devenir des citoyens à part entière	82. Valoriser les pratiques et cadres de la démocratie participative locale
	83. Mettre en place un conseil des jeunes
Promouvoir des projets qui visent à rendre positive et efficace la participation des habitants.	84. Favoriser le développement des pratiques et compétences en développement social
	85. Communiquer et rendre visible des initiatives locales initiées et portées par des habitants
	86. Faire de la participation des habitants un critère d'éligibilité des projets
	87. Renforcer l'implication des habitants les plus en difficultés dans une perspective d'ouverture et d'intégration à l'ensemble de la vie locale
	88. Remobiliser le Fond de participation des habitants en intégrant les fonds des quartiers Nord-Est et Ouest.
Maintenir et soutenir une animation de proximité, qui traduit les politiques spécifiques et de droit commun et impulse et renforce les dynamiques et actions à mettre en œuvre par les uns	89. Soutenir techniquement et financièrement l'accueil collectif par des structures et associations de quartiers
	90. Accompagner des animations territoriales et projets de quartier

⁷ Selon la circulaire du 24 mai 2006 qui définit l'intégration et la lutte contre les discriminations comme l'un des axes transversaux

Objectifs opérationnels	Interventions prioritaires
ou les autres.	91. Soutenir des démarches participatives : réseau, formation des acteurs et des habitants

Objectif transversal : Promotion de la famille

Dans la plupart des champs thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Social (éducation, santé prévention, services publics...), la famille joue un rôle fondamental au vue des impacts des actions et programmes engagés. L'unité familiale peut être capable d'instaurer le dialogue et de transmettre un système de valeurs stable en matière des droits et obligations de chacun. Dans cette approche, la famille est considérée comme entité sociale majeure et cible de toute action qui traverse l'ensemble des problématiques sociales reprises dans les orientations prioritaires du Contrat Urbain.

La famille ne peut maintenir cette place stratégique qu'à condition qu'elle ne soit pas affaiblie face aux difficultés d'ordre social, professionnel, psychologique, d'intégration... Les partenaires du C.U.C.S. s'attachent donc à développer des actions tendant à améliorer la qualité de vie des familles sous un angle territorial, qui induit des interventions plus transversales, mieux concertées et favorisant la participation des familles à la vie publique.

Objectifs opérationnels	Interventions prioritaires
Améliorer la qualité de vie des familles	92. Soutenir et développer les actions contribuant à l'enrichissement du temps familial
	93. Favoriser l'expression des parents par rapport aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de la fonction parentale, apporter un soutien aux familles pendant des périodes charnières des enfants
	94. Développer les coopérations parents-professionnels dans l'accueil des enfants
	95. Lutter contre l'isolement des jeunes parents, des familles monoparentales face aux difficultés éducatives
	96. Favoriser l'insertion professionnelle des femmes

Objectif transversal : Accès à la culture

La culture est un outil indispensable de cohésion sociale et de lutte contre les discriminations, à condition que le volet culture de la politique de la ville se réalise à la fois en lien avec l'ensemble des thématiques prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et les politiques culturelles et artistiques de droit commun.

Si la politique de la ville dans son ensemble vise les territoires où les évolutions de la société sont les plus accentuées, son volet culturel a permis particulièrement d'avancer sur les questions de la médiation, des approches interpartenariales, des réalisations au niveau festif, des émergences culturelles ou de la mémoire. La culture facilite les échanges entre le centre et sa périphérie, elle contribue développer le lien social, elle est au cœur de la citoyenneté.

Objectifs opérationnels	Interventions prioritaires
Favoriser l'accès à la Culture	97. Création de pôles culturels d'excellence dans les zones prioritaires (théâtre municipal décentralisé, salles de concert, d'exposition ...).
	98. Favoriser des échanges culturels entre le centre ville et les quartiers, élaborer des conventions de coopération avec les équipements culturels du centre ville
	99. Faciliter l'accès des habitants des quartiers aux équipements culturels du centre
	100. Donner une priorité aux activités culturelles qui s'inscrivent en complément des acquis scolaires
	101. Améliorer la qualité d'accompagnement (formation des animateurs...)

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale comporte un dispositif d'évaluation des interventions et des actions mises en œuvre. Cette évaluation qui doit être en cohérence avec les principales caractéristiques du contrat, met l'accent sur les résultats et les effets, élargissant la simple logique de bilan de réalisations même si celui-là peut contribuer à alimenter la démarche globale d'évaluation.

Les partenaires souhaitent que cette évaluation soit un outil de suivi et d'ajustement de leur politique permettant de vérifier l'adéquation entre les actions engagées, les finalités des C.U.C.S., son adaptation par rapport aux procédures de décision et de conduite, ses impacts sur le développement des quartiers et les résultats attendus.

Afin qu'elle soit au service de la cohérence globale du dispositif, son efficacité, son efficience et sa lisibilité, l'évaluation s'effectue sur trois niveaux, alimentée par des bilans et évaluations des dispositifs thématiques associés :

- La production annuelle d'un bilan permettant de rendre lisibles des moyens financiers, techniques et humains mobilisés dans la réalisation des politiques publiques. Ce bilan annuel relève de la logique de suivi de l'action publique. Il sera accompagné des éléments actualisés du contexte local (tableau de bord).
- La réalisation d'une évaluation des effets produits par l'action des C.U.C.S. au terme de la période de trois ans du contrat : en passant du suivi à l'évaluation, ces résultats constituent les effets de chacune des actions menées. Ils s'apprécient en termes d'améliorations ou de changements constatés au profit des territoires défavorisés et/ou de leurs habitants et apportent dans la mesure du possible, une analyse des évolutions. Ceci dans le but de proposer des améliorations de l'action du C.U.C.S.
- Ayant l'ambition de mettre en cohérence les différents dispositifs sectoriels qui contribuent à la politique de la ville sur un même territoire (PRE, CLS, PLIE etc...), le C.U.C.S. doit être évalué sous cet angle afin de proposer une mise en perspective de l'ensemble de ces dispositifs mobilisés sur un même territoire. L'appréciation des impacts de l'ensemble des dispositifs et moyens mobilisés sur la durée du contrat constituera le troisième niveau d'évaluation. Cette appréciation se fera en fonction des principaux enjeux stratégiques du C.U.C.S. (p.ex.: améliorer l'attractivité économique du quartier, renforcer la gestion urbaine de proximité, améliorer l'environnement éducatif des enfants...).

A l'aide d'un référentiel, l'évaluation prend en compte les diverses facettes du projet territorial de cohésion urbaine et sociale et ne rend pas seulement compte de tel ou tel dispositif. Au final, c'est l'appréciation de l'impact global de l'ensemble de ces dispositifs sur un même territoire, et ce sous l'angle des spécificités de l'action publique dans le cadre de la Politique de la Ville : transversalité, participation des habitants et conduite du projet.

L'évaluation associe les différents signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les élus et les habitants. Le travail d'évaluation s'effectue en continu et les résultats seront présentés de manière large au comité de pilotage stratégique, aux acteurs et habitants des territoires prioritaires.

Le CRPV a été commandité à cet effet par l'Etat pour apporter, en concertation avec les partenaires, son appui méthodologique et sa capacité d'analyse et d'expertise à la construction d'un dispositif d'évaluation et de suivi des actions engagées au titre du présent contrat.

Ce dispositif de suivi est actuellement en cours d'élaboration et sera ultérieurement annexé au contrat.

LE CADRE INSTITUTIONNEL AU NIVEAU NATIONAL

Au plan national, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'appuie sur deux structures: l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), qui gère les problématiques de bâti, et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et pour l'Égalité des Chances (ACSE) qui a pour mission le volet social de la politique de la ville. La Direction Interministérielle de la Ville (DIV) coordonne le dispositif et assure la tutelle de ces deux établissements administratifs, l'ANRU pour l'investissement, l'ACSE pour le fonctionnement.

Les principales missions que la loi confie à l'ACSE, établissement public administratif créé par la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, sont :

- l'intégration et la lutte contre les discriminations en substitution du FASILD,
- la lutte contre l'illettrisme,
- le service civil volontaire,
- l'intervention au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, c'est à dire le financement des actions de terrain qui sont prises en charge actuellement par la DIV et qui seront inscrites dans le C.U.C.S..

La DIV prépare le budget politique de la ville de l'Etat, ainsi que les décisions du CIV. Elle définit les territoires d'application de la politique de la ville et fixe les règles et les moyens spécifiques liés à ces territoires.

A compter du 1er janvier 2007, l'ACSE est l'opérateur dans le champ de l'intervention spécifique, celle des actions financées sur le budget politique de la ville de l'Etat. Elle met en oeuvre des programmes d'intervention destinés à promouvoir des actions en faveur des habitants de ces territoires. Le délégué territorial de l'ANCSEC dans le département est le Préfet.

LE CADRE INSTITUTIONNEL AU NIVEAU LOCAL

Les dispositions qui suivent relatives à la conduite de projet feront l'objet d'adaptations pour permettre d'intégrer les résultats de la réflexion en cours menée avec le CRPV pour l'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation des C.U.C.S..
--

Le Comité de pilotage stratégique définit les orientations stratégiques des interventions dans le cadre de la contractualisation, selon les enjeux prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et il vérifie l'alignement du Contrat sur la stratégie. Composé d'un représentant de chaque institution signataire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Comité de pilotage stratégique. Il est garant de la cohérence du Contrat Urbain de Cohésion Sociale avec d'autres dispositifs relevant de la Politique de la Ville tels que l'ANRU ou le PLIE ainsi que ceux dont la mise en oeuvre se situe au niveau communal comme le CLSPD, CEJ ou les CLAS. Le Comité de pilotage stratégique peut associer, si besoin, des représentants de ces instances à titre consultatif.

Le Comité de pilotage stratégique valide des éventuelles modifications dans les procédés de la mise en œuvre du C.U.C.S. et apporte des corrections aux cadres financiers. Il adopte le bilan annuel présenté par l'équipe opérationnelle et le dispositif de l'évaluation.

Composé des techniciens des institutions signataires et associées, le comité de suivi et d'évaluation prépare et accompagne la mise en œuvre des programmations annuelles du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il soumet au Comité de pilotage stratégique des éventuelles propositions relatives à l'orientation stratégique du Contrat ou des modifications dans les procédés de la mise en œuvre du C.U.C.S.

Au delà d'une veille associative, le Comité de suivi assure l'accompagnement du dispositif de l'évaluation du C.U.C.S.

La mise en œuvre technique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale est confiée à une équipe opérationnelle, organisée autour d'un chef de projet.

Elle exerce ses missions pour le compte de l'ensemble des signataires du C.U.C.S. en veillant à porter un projet collectif qui ne soit pas seulement celui de l'un ou de l'autre des partenaires. A ce titre, le Comité de Pilotage Stratégique rédige une lettre de mission qui détermine les missions prioritaires que l'équipe devra poursuivre sur la durée du contrat.